L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS :
MERCREDI MATIN, 14 AOUT.

FEUILLETON.

LES CORBEAUX DU GÉVAUDAN.

PAR A. DE PONTMARTIN.

SECONDE PARTIE.

XVII

—Je croyais, reprit Suzanne, que vous alliez donner des ordres aujourd'hui même et faire arrêter Perondi....

—Ah ! ma pauvre enfant, les choses ne vont pas si vite. L'arrêter ? Il n'y a pas moyen, tant qu'il n'existe pas d'autres charges contre lui. Il n'est pas repris de justice ; il n'a commis ni contravention ni délit....

—C'est affreux, pourtant, tenir la vérité dans sa main et la laisser échapper ! dit M. d'Estérac avec véhémence.

—Ainsi donc, reprit Suzanne en éclatant, j'aurai fait tout ce qu'une créature humaine peut faire ; j'aurai accepté et subi un an de torture ; je me serai imposé un rôle au dessus de mes forces, qui m'accablait, me tuait, qui a failli cent fois me trahir ; je me serai condamnée à passer pour folle, à devenir un objet de pitié, d'étonnement et de mépris, à désoler ceux qui m'aiment, à braver la rumeur publique et le déshonneur, à voir Jacques s'en affectant de ne pas le reconnaître, à errer sans cesse dans ce lieu fatal qui me rappelait son bonheur et le mien, et, ce qu'il y avait de plus cruel, à dissimuler mon dégoût et mon horreur en présence de l'assassin, à le regarder sans pâlir, à écouter ses paroles d'amour sans lui déchirer le visage avec mes ongles...... J'aurai fait tout cela, et, quand je vais recueillir le prix de toutes ces souffrances, je me brise contre un misérable obstacle !.... On pourrait arrêter un braconnier.... on ne peut pas arrêter un assassin !.... Ah ! il me semblait pourtant,—et je l'avais promis à Jacques pour le sauver du désespoir,—Il me semblait que Dieu était là !

Elle fit un geste d'inspirée, tandis que des larmes de douleur et de colère tremblaient dans ses yeux. Madame de Ribière et son frère cherchaient des paroles pour achever de convaincre et de décider le juge. Tout à coup les larmes de Suzanne se séchèrent, et elle s'écria :

—Oui, Dieu est là, et je suis coupable d'avoir douté un moment de sa justice et de sa bonté !

Sur la table du juge d'instruction, elle venait d'apercevoir le volume des Cinq Codes. Elle s'en empara avec une sorte d'emportement, et le feuilletant d'une main fiévreuse :

—Ah ! dit-elle, ce livre qui m'a fait tant de mal, va me faire un peu de bien !

Les témoins de cette scène commençaient à se regarder avec inquiétude. N'était-ce pas un trait de folie, et dès lors tout l'échafaudage des révélations de Suzanne n'était-il pas réduit en poussière ? Elle feuilletait toujours :

—Oui, je m'en souviens bien, poursuivit-elle, dans le temps...... mon amour pour Jacques alarmait et irritait mon père. Parfois, pour obtenir ou forcer son consentement, je lui laissais entrevoir l'idée de me faire enlever par mon amoureux...... et alors...... il me répondait...... Ah ! c'est cela !...... il me répondait en ouvrant le code qu'il s'était fait prêter par notre voisin le notaire :

"Code pénal, article 354 : Enlèvement de mineure :"

"Quiconque aura, par fraude ou par violence, enlevé ou fait enlever des mineurs, ou les aura entraînés, détournés ou déplacés...... subira la peine de la réclusion!"

—Enlèvement de mineure ! reprit-elle avec plus de force ; on peut toujours, n'est-ce pas, arrêter un homme qui enlève une fille mineure !......

—Sans doute.

—Eh bien ! je n'ai pas vingt ans.

—Que voulez-vous dire !

—Que demain, à midi, vous pouvez envoyer le commissaire de police et les gendarmes à tel endroit de la route qu'il vous plaira de me désigner...... Le reste, je m'en charge......

—Mais, Suzanne, y songez-vous !.... Une telle aventure avec un pareil homme !....

—Mon ami, laissez-la faire ! dit madame de Ribière ; dans toute autre situation, ce serait une folie, une faute.... Mais ici, c'est une issue à ce que tu regardais tout à l'heure comme une difficulté insurmontable.

—Ma sœur a raison ; il faut en finir, et trouver un moyen quelconque d'empoigner ces misérables ! ajouta brusquement M. d'Estérac.

—Eh bien, soit ! fit le juge, qui entrevoyait en effet une solution, et que cette idée tirait de ses incertitudes. A cinq ou six lieues de Villefort se trouve la commune de Chastagnier. La route départementale traverse le village. Il y a là une auberge assez propre, *la Boule noire*, tenue par un nommé Bardin, je le connais, c'est un brave homme. Demain, à midi, le commissaire et les gendarmes frapperont à sa porte.... Voyez....

—Je ne demande pas autre chose.... J'y serai, Perondi y sera, je vous le promets....

—Mais, du moins, répondit M. de Ribière, qui ne pouvait se rassurer tout à fait, point d'imprudence inutile. En fait de péril rien que le strict nécessaire.

—Ni imprudence, ni péril.... le jugement de Dieu ! répliqua Suzanne, qui avait repris son attitude calme et fière. A présent, dit-elle à ses amis, il faut que je vous quitte...... Madame, priez pour moi, et demandez à notre chère Marie ses plus ferventes prières......Je ne veux pas la voir aujourd'hui, j'ai besoin de toute ma force....

Madame de Ribière la pressa de nouveau dans ses bras.

—Dieu vous protège ! dit M. d'Estérac, il ne voudra pas laisser son œuvre inachevée !

Suzanne sortit.

Elle était bien sûre, non-seulement que Matteo ne sortirait pas sans l'avoir vue, mais qu'elle le trouverait rôdant à l'endroit où il avait pris l'habitude de l'attendre.

Elle ne s'était pas trompée, il lui suffit du premier regard et des premières paroles du Piémontais pour comprendre que, si elle venait tenter sur lui une épreuve décisive, il arrivait, lui aussi, rendu à un suprême effort.

Il affectait cependant un certain calme. Sans doute il avait deviné que l'ardeur de sa passion le livrait à la merci de celle dont il se méfiait encore, tout en l'aimant avec furie.

Fixant sur la jeune fille ses yeux enflammés de convoitise et de fièvre, il lui dit froidement :

—Quel est celui de tes amoureux que tu as chargé aujourd'hui de m'espionner et de tirer sur moi ?

—Personne aujourd'hui ne tirera sur *nous*, répondit-elle en mettant sur ce dernier mot une inflexion particulière.

—N'importe! reprit-il de ce ton dur et froid qui faisait songer à une lame de stylet, je ne resterai pas ici ; le lien n'est pas sain.... Je m'en vais, mais je ne veux pas m'en aller seul.

Malgré tout son courage, Suzanne ne put s'empêcher de frémir en songeant qu'elle avait défendu à Pierre Vialat de se mêler de ses affaires, qu'elle était seule, que ses cris n'auraient pas d'écho dans la bruyère déserte, et que Matteo, exaspéré de remords et de désirs, prêt à quitter le pays, décidé à tout, ne craignait plus rien, était arrivé à un de ces moments où tous les moyens de défense calculés contre un homme deviennent impuissants contre une bête fauve.

Pourtant elle dissimula sa frayeur, et lui dit :

—Où vas-tu donc ? Et où veux-tu que j'aille?

—Oh! cette fois, je suis maître à la ferme, et nous ne serons pas dérangés par Costerousse.... Il était si pressé de ne plus me voir qu'il est parti de grand matin pour le marché de Pradelles...... il va y chercher le valet de ferme dont il a besoin pour me remplacer ; il ne reviendra que demain, quand je n'y serai plus.... Nous avons toute la journée à nous.... Suzanne, me comprends-tu !....

Tandis qu'il prononçait ces mots, on eût dit que d'ardentes images passaient devant son regard : son visage décharné se colorait d'une rougeur sinistre : un sourire effrayant se dessinait sur ses lèvres. Il y avait en lui du satyre, du loup famélique et du réprouvé.

—Oui, je comprends, répliqua Suzanne en faisant toujours bonne contenance ; mais, si j'ai encore un peu d'intelligence, tu sais que j'ai complètement perdu la mémoire....

—Que veux-tu dire !

—Il me semble que l'autre jour.... tiens, pas plus tard qu'avant hier un homme qui s'appelait, je crois, Matteo Perondi, me disait qu'il m'aimait....

—Ah ! il t'aime ! s'écria le Piémontais, dont la résolution intraitable parut céder à une émotion plus humaine.

—Il m'aimait, reprit elle sans avoir l'air de l'entendre, et comme si elle poursuivait un souvenir et un rêve ; il m'aimait ; mais ce n'était pas pour m'entraîner de force, pour m'enfermer avec lui dans une maison maudite, pour faire de moi une misérable proie, et pour me dire demain : Va-t-en, pauvre innocente, objet de pitié devenu un objet de honte !.... Va t'en te livrer aux risées et aux insultes des gens du village!.... Tu n'étais qu'une pauvre folle, tu seras une créature infâme !...... Moi, pendant ce temps, j'aurai quitté le pays, et nous ne nous verrons plus...... Non, le Matteo Peroudi dont je parle me tenait un autre langage !....

—C'est vrai! c'est vrai! murmura Matteo, dont les traits bouleversés accusaient la lutte de toutes les passions mauvaises contre un sentiment meilleur.

Suzanne devina qu'elle gagnait du terrain.

XVIII

—Il m'offrait, poursuivit Suzanne, de m'emmener avec lui, loin, bien loin, dans une vallée...... Attends ! la mémoire me revient.... Etais je éveillée ou endormie, quand me sont apparues toutes ces images riantes ? Il y avait, je crois, une jolie maison blanche, une prairie, des festons de vigne entrelacés à de grands arbres.... un ciel bleu, un beau soleil, un air doux et tiède où ne frissonne pas comme ici....

L'œil toujours fixé sur Matteo, elle semblait réprimer une sensation de froid.

Le Piémontais cédait de plus en plus à l'influence presque magnétique que Suzanne exerçait sur lui.

—Mais c'est moi, bégayait-il d'une voix étouffée, c'est moi qui t'ai parlé de tout cela....

—Qui, toi !...... je ne te connais pas !......

—C'était.... oui, je m'en souviens à présent.... un pays nouveau...... de nouveaux visages.... Plus rien, ni en moi ni au dehors, qui me rappelât ce que j'ai souffert ici, ce que je souffre encore.... Dans cette vie nouvelle, je devais peu à peu retrouver le calme, sortir de cet état qui me consume, qui me dévore....... car je sens mon mal...... il est là.... et là....

Et de sa main brûlante, elle frappait alternativement son front et sa poitrine en murmurant:

—Il y a des moments où je ne sais pas si c'est la nuit ou le jour, le feu ou le froid, la mort ou la vie que j'ai dans l'âme !

Elle parlait avec un mélange d'hallucination douloureuse et de tristesse résignée qui serrait le cœur.

En dépit de ses révoltes furieuses, malgré les grossières fumées qui lui montaient au visage, Matteo était subjugué.

—Et puis, reprit-elle plus doucement, j'ai je rêve ! Il y avait, au milieu de toutes ces douces images, un mot.... un de ces mots que l'on ne peut entendre sans les retenir.... Tu seras ma femme.... ma femme !...

—Suzanne ! Suzanne ! c'est tout ce que je veux ! tout ce que je demande ! s'écria-t-il éperdu.

—Mais alors, pourquoi cette forme, où je ne pourrais entrer que par violence, d'où je ne pourrais sortir que déshonorée ! Qu'est-ce donc que cet amour, si, demain, en nous quittant, nous devons être perdu à jamais l'un pour l'autre, s'il ne me reste plus qu'à mourir de honte et de dégoût, en te maudissant!....

—Ah! oui, je te ferais horreur, dit Mattéo, tour à tour dompté par la voix de Suzanne et poussé par sa sauvage nature ; mais qui me dit que tu ne vas pas encore m'échapper ! Qui m'assure qu'en te laissant partir je ne te perds pas pour toujours?.... Tu te joues de moi peut-être.... C'est ce que je ne veux pas. J'aime mieux ta haine.... Si tu me hais, je me tuerai ; si tu meurs, je mourrai aussi ; mais je souffre trop, j'ai trop de feu dans les veines ; l'enfer est trop avant dans mon cœur pour que cela puisse finir ainsi.... Non, non, je ne veux pas qu'il soit dit que je t'ai tenue là, seule, en mon pouvoir, loin de ces gens qui me détestent et que je défie, le tout pour te voir m'échapper encore.... Demain, dis-tu ? Il n'y a pas de demain.... C'est aujourd'hui que je te veux, et tu vas me suivre....

Sa figure reprenait l'expression effrayante dont Suzanne avait cru triompher. La pauvre fille eut un moment d'horrible angoisse en se voyant menacée de reperdre le terrain qu'elle avait gagné.

—Mais, dit elle, si j'avais voulu t'échapper, j'avais un bien bon moyen.... c'était de ne pas venir.

Il parut frappé de ces paroles, prononcées d'un air d'épouvante qu'elle s'efforçait en vain de déguiser.

On devinait que la passion de Matteo eût été moins impitoyable, s'il ne s'y était joint un sentiment de méfiance. Il y eut un moment d'un ton farouche :

—Ah ! si je pouvais te croire !....

—Eh bien ! ne me crois pas ; mais viens ! répliqua Suzanne dont la défaillance n'avait duré qu'un instant ; viens ! ..... dans deux heures, je serai en ton pouvoir comme à présent.... Il y aura même pour toi cette circonstance plus favorable, que le soleil sera couché..... En novembre, les soirées sont courtes et les nuits longues.... Tu auras encore moins à craindre les regards et les rencontres..... Tu te méfies de moi.... mais je ne te quitte pas ; je ne songe pas à t'échapper, au contraire!.... Si je le voulais, le pourrais-je!.... Tu es là pour me retenir de force, et je n'ai personne pour me protéger.... Viens!..... Cette fois, Matteo fut vaincu.

Suzanne avait reconquis son empire. Son air de franchise, l'énergie de son attitude, l'exaltation étrange qui donnait à ses paroles un sens mystérieux, à sa beauté un caractère surnaturel, la rendaient irrésistible. La bête fauve était domptée.

—Viens! répéta la jeune fille.

Ce fut elle alors qui saisit le bras de Matteo, et qui l'entraîna ; il se laissait faire.

Ils se trouvaient alors dans un de ces sentiers à peine frayés que les paysans de la Lozère appellent *chemins à talon*. Çà et là, le sentier s'effaçait dans une touffe de bruyères ou dans une écorchure de rochers, pour reparaître quelques pas plus loin.

Suzanne marchait rapidement, sans s'inquiéter des obstacles et des aspérités du chemin. Son compagnon, ne sachant où elle voulait le conduire, la suivait sans résistance.

Ils arrivèrent à un massif de pins silvestres, de vergnes et de noisetiers sauvages qui couvraient un assez large espace : Suzanne fit halte.

—Vois-tu ces arbres? dit elle à Matteo ; vois-tu ce fourré de genêts et de buis ? C'est là que, deux heures après l'arrivée des magistrats, le lendemain du meurtre de Simon Vernou, je fus attendue par ses parents et ses camarades accompagnés de tous les habitants du village.... C'est là qu'ils m'assaillirent, qu'ils m'insultèrent.... ils allaient peut être me jeter des pierres et de la boue.... Pour me tirer de leurs mains, il fallut les gendarmes, ces mêmes gendarmes qui venaient d'arrêter Jacques.... Tu sais pourquoi!.... Tous ces hommes savaient que j'aimais Jacques.... ils accusaient Jacques d'être l'assassin de Simon.... Et tu comprends!....

Oh ! que j'ai souffert!....

Matteo avait tressailli : cet homme qui tout à l'heure eût été prêt peut-être à commettre un crime plutôt que de laisser Suzanne lui échapper des mains, semblait maintenant l'accompagner à contre-cœur.

Mais Suzanne ne lâchait pas prise ; elle ne lui fit pas grâce d'un tronc d'arbre, d'un creux de rocher, d'une touffe de fougères.

—Ici, disait elle, était Vincent le charron.... ici, le laboureur Queyranne.... là, Chanquignon le bourrelier.... plus loin, Bugeois le forgeron.... Et puis, Pierre Vialat, Matthieu, Claude, François, Etienne.... Et tous me criaient : A bas! à bas! c'est par amour pour Suzanne que Jacques a assassiné Simon Vernou!....

Une pâleur cadavérique avait succédé sur le visage de Matteo à l'ardente rougeur de la passion et de la fièvre.

Ils marchaient toujours, Suzanne serrant le bras du Piémontais, qui parfois paraissait vouloir se dérober à son étreinte.

A mesure qu'ils avançaient, les grands arbres devenaient plus rares : bientôt Suzanne et Matteo aboutirent à une clairière.

En face d'eux, était la maison du garde.

—Vois tu cette maisonnette? dit la jeune fille à Peroudi, dont elle semblait épier tous les frémissements : c'est là que j'ai passé des heures plus horribles encore que devant le jury de Mende. Arrêtée, prise au dépourvu, confrontée avec Jacques, interrogée par ce procureur du roi que le démon acharnait à notre perte, forcée de me déshonorer et de mentir.... Et Jacques écrasé par les soupçons, accablé par l'interrogatoire, poursuivi par des cris de haine!....

Et cette ceinture sanglante trouvée tout à coup sous la commode!... Horreur! Tant que je resterai à portée de ces images, tant que cette maison pleine de fantômes, se dressera devant mes yeux, ah! qu'on ne me parle ni d'amour, ni de repos, ni de joie.... mon cœur est fermé, ma tête est perdue.... Quiconque essayerait de m'aimer n'appartiendrait avec des taches de sang sur le visage et sur les mains!......

(A continuer.)

Avis important.

Aux acheteurs de cercles en fer.

Nlle-Orléans, 18 mai 1867.

A M. John T. Butler,

Nous, soussignés, qui depuis nombre d'années, pressons du coton qui vient sur ce marché, déclarons avec plaisir, dans l'intérêt des négociants, des planteurs et du public en général, qu'à notre avis, le **Butler Buckle Cotton tie** (le cercle en fer, à boucle, de Butler) est vraiment préféré à tous les autres cercles, car c'est le plus fort, le plus simple et celui qui s'adapte le mieux à la balle. Nous pressons plus aisément et plus rapidement une balle de coton que retient ce cercle.

La boucle des autres cercles est plus faible et très peu sûre. Nous avons été forcés, dans plusieurs cas, de nous servir, à nos propres frais, de la boucle de Butler en remplacement des autres.

SAML. BOYD & CO.,
Des Presses à coton Shippers, Union et de l'Independant Yard.

THOS. M. SIMMONS & CO.,
Des Presses Alabama et Crescent City.

ISAAC RANDOLPH,
De la Presse Pélican.

STANLEY & CO.,
De la Presse Commerciale.

C. H. CHASE,
De la Presse Virginia.

C. A. PASTEUR,
Propriétaire de la Presse Cooper.

IRVINE KOPMAN & CO.,
De la Presse des Marchands.

GAUTIER, ALLAIN & CO.,
De la Presse Penn.

R. M. PASTEUR,
De la Presse Fire Proof.

Ayant obtenu l'agence pour la vente de ce célèbre **Cercle à Coton**, nous sommes prêts à remplir les ordres des négociants, des planteurs et des marchands de la campagne.

W. A. BELL & CO.,
Marchands de toile d'emballage et de cercles,
No. 41 rue Natchez, Nlle-Orléans.

1er juin—3m

Tapis, Toiles cirées, Nattes, Rideaux, &c

REÇU dernièrement et offert à bas prix :
200 rouleaux de nattes françaises de toutes couleurs ; Tapis de toute espèce et de toutes qualités. Toile cirée de plancher et de meubles, toutes qualités. Stores, nouveaux genres et de toutes grandeurs, dessous de tables, couvertures de tables et de pianos, draps ramage, caoutchouc, crin, baguettes d'escaliers, nattes de Canton, rideaux de dentelles, damas, etc., corniches, bandes, etc., etc.

A. BROUSSEAU & Co.,
rue de Chartres, No 18.

16 mars

Un avenir brillant pour le Sud !

ARTICLES

Fabriqués à la Nouvelle-Orléans, et qui ne sauraient être surpassés sous le rapport de la qualité ou du prix.

LEVI & NAVRA,

171.......RUE POYDRAS.......171.

(Entre St-Charles et Carondelet.)

SUCCURSALE :

Levi, Navra & Co.,

174.......RUE DU CANAL.......174.

(Entre Baronne et Philippa.)

N'AYANT jamais publié d'annonces, car ils sont connus au Sud comme étant les plus grands importateurs, jobbers et fabricants de PORCELAINE, VERRERIE FAIENCE, FERBLANTERIE, COUTELLERIE PLAQUÉ et de tous les ARTICLES de MÉNAGE, &c FOURNEAUX DES MEILLEURES FONDERIES et ayant les derniers perfectionnements—

Ils ont le plaisir d'annoncer au public que, leurs relations avec les plus grandes fabriques d'Europe et d'Amérique les mettent à même d'obtenir les articles de première main et de les vendre aussi à plus bas prix que moins à aussi bon marché qu'aucune autre maison des Etats Unis. Ils continueront de le faire en faveur de ceux qui les honoreront de leur appui.

A la dernière Foire de l'Etat de la Louisiane, laquelle a eu lieu à la Nouvelle-Orléans, ils ont reçu sous le titre d'INDUSTRIE DOMESTIQUE, plus de prix qu'aucun autre exposant dans leur genre d'articles. Beaucoup de personnes ont été étonnées que de semblables objets pussent être manufacturés au Sud.

Diplôme, médaille en argent et $50 pour les meilleurs articles connus sous le nom de JAPAN WARE.

Diplôme et $50 pour la meilleure FERBLANTERIE

Diplôme et $50 pour le meilleur FILTRE D'EAU DU MISSISSIPPI.

$50 pour les meilleures GARNITURES DE FOURNEAUX.

Tout ce qu'ils demandent, c'est que les marchands de la ville, ceux de la campagne et autres acheteurs s'adressent à eux avant acheter ailleurs. Ils les convaincront qu'ils ont un plus grand stock, un plus grand assortiment et vendent à meilleur marché qu'aucun autre établissement du pays, sans excepter New York.

LEVI & NAVRA,
Rue Poydras, No 171, entre les rues St-Charles et Carondelet.—Succursale : No 174 de la rue du Canal, entre les rues Baronne et Philippa.

21 mars—1an

Changement de Local.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 30 juin 1867.

CETTE Compagnie a transporté son bureau à la "nouvelle bâtisse en marbre," **No 120 de la rue de la Commune.**

CHAS. BRIGGS,
Président.

30 juin—3m

JACOB OTT, Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.

Fait et répare les caves.

Les ordres laissés au No 36, Cercle Tivoli, ou chez L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés promptement.

13 nov—1an

LONDON & LANCASHIRE FIRE INSURANCE COMPANY.

(Compagnie d'Assurance de Londres et de Lancashire.)

CAPITAL.................$5,000,000.

R. G. MUSGROVE, agent général.

63.......Carondelet.......63.

15mars

OFFICIEL.

Bureau des Commissaires de la dette Consolidée, Nlle-Orléans, 19 juillet 1867.

ATTENDU que les Commissaires de la dette consolidée ont émis, pour le prompt paiement des obligations échues des anciennes corporations de la ville, en 1854, 1855 et 1856 en vertu de l'ordonnance No 6,236 des Bureaux (laquelle ordonnance a été adoptée le 10 août 1854) des BILLETS DE VILLE de la dénomination de VINGT PIASTRES ($20) pour la somme de $885,000 et portant sur le dos les mots suivants : "Ce billet, émis en paiement de bons de la dette consolidée de la Nouvelle-Orléans sera reçu en paiement de toutes sommes dues à la Nouvelle Orléans et peut être converti, au gré du porteur, en somme de mil e piastres, en un bon de la dette consolidée—bon qui sera payé à quarante ans de cette date, portant six pour cent d'intérêt, avec des coupons annuels" et

Attendu que la charte de la ville (section 37) déclare que de nouveaux bons de la ville auraient été donnés en échange des susdits bons ou vendus pour les payer et pour éteindre d'autant les billets en circulation—il est

Résolu qu'à partir du 23 août prochain, des propositions seront reçues pour l'échange des dits billets de la ville en bons consolidés de la ville de la Nouvelle-Orléans, de mille piastres chacun, à payer dans vingt-cinq ans, au Trésor de la ville, avec des coupons d'intérêt, à raison de 6 pour cent l'an, payables semi-annuellement dans la ville de New York.

Les propositions devront être adressées à O. De Buys, secrétaire, à l'hôtel de Ville Salle No 22, et endossées "Offre d'échange". Par ordre du Board.

O. DE BUYS,
Secrétaire.

19 juil—1m—ven. et dim.

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE —Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

NLLE ORLEANS à	Prix. 1re Classe	Entrepont.	Pont.
St-Thomas	$90 00 or	$45 00 or	$27 50 or
Havane	40 00	20 00	10 00
Porto Rico	100 00	50 00	25 00
Hayti	140 00	70 00	35 50
Santiago de Cuba	145 00	72 50	35 25
Jamaique	150 00	75 00	37 50
Guadeloupe	140 00	70 00	35 00
Martinique	140 00	70 00	35 00
Ste Lucie	145 00	72 50	36 25
St Vincent	150 00	75 00	37 50
La Grenade	150 00	75 00	37 50
La Trinidad	160 00	80 00	40 00
Demerari	165 00	82 50	41 25
Surinam	170 00	85 00	42 50
Cayenne	170 00	85 00	42 50
La Guayra	165 00	82 50	41 25
Porto Cabello	170 00	85 00	42 50
Ste Marthe	165 00	82 50	41 25
Colon	165 00	82 50	41 25
	1re classe.	2me classe.	Entrepont.
Buenaventura	214 55	166 75	107 27
Guayaquil	266 62	238 84	133 81
Payta	276 09	248 31	138 05
Lambayeque	295 03	267 20	147 51
Huanchaco	295 03	267 20	147 51
Casma	299 76	271 99	149 88
Huacho	304 49	276 72	157 24
San Jose	295 03	267 20	147 51
Pomental	295 03	267 20	147 51
Callao	318 70	290 92	159 35
Tambo Mora	332 90	305 13	166 45
Pisco	332 90	305 13	166 45
Chincha	332 90	305 13	166 45
Chala	361 31	323 58	180 65
Islay	375 51	347 74	187 75
Ilo	384 98	357 20	192 49
Arica	384 98	357 20	192 49
Pisagua	399 18	371 01	199 59
Mejillones	399 18	371 01	199 59
Iquique	399 18	371 01	199 59
Tocopilla	408 65	340 80	204 32
Cobija	408 65	340 80	204 32
Chanaral	418 12	390 34	209 06
Caldera	418 12	390 34	209 06
Carisal Bayo	422 85	395 08	211 42
Huasco	422 85	395 08	211 42
Coquimbo	427 58	399 81	213 79
Valparaiso	441 79	414 52	220 89
San Francisco	295 97	[illegible]	121 10
Acapulco (Manzillo)	242 95	194 [illegible]	101 07
Punta Arenas	297 00	180 00	107 50
Realejo (Corinto)	233 20	206 25	133 20
La Union	238 50	211 56	136 92
La Libertad	243 76	216 75	147 75
Acajutla	249 00	222 00	149 00
San Jose	254 25	227 25	151 20

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière 2d pont arrière de la Nlle Orléans Saint Nazaire $240 en or

Passage dans une cabine 2d pont avant........ 210

Passage d'entrepont........................... 120

Un supplément de $25 en or devra être payé pour un lit occupé dans les cabines extérieures du 1er pont.

Les enfans au-dessous de 3 ans ne paient pas.

Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.

Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.

Au-dessus place entière.

Il est accordé un lit pour deux enfants payant demi-place.

Aussi bien que pour quatre enfants payant quart de place.

Dans le cas où une famille comprendrait plusieurs enfans au-dessous de 3 ans, la gratuité ne sera accordée qu'à l'un d'eux; les autres paieraient quart de place.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 sur le prix de la double traversée, si le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues DARIEN partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez
VICTOR PERRILLIAT, agent,
127, rue de la Commune.

10 janv—1an

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord :

PEREIRE ... Duchesne...Samedi 29 juin
VILLE-DE-PARIS ... Surmont...Samedi 13 juill.
EUROPE ... capitaine Lemarie...Samedi 27 juillet
ST-LAURENT ... Bocande...Samedi 10 août.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier,

POUR BREST OU LE HAVRE :

Première cabine, $160. | Seconde cabine, $100.

POUR PARIS :

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,

Première cabine, $165. | Seconde cabine, $105.

Les bagages seront marqués pour Paris.

Soins médicaux gratuits.

STEAMERS EXTRA POUR LE HAVRE, directement.

VERA CRUZ, capitaine Gaud.....samedi 20 juillet.

Passagers de cabine, $100 en or—Entrepont, $50 en "currency", le vin compris.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent en prenant les steamers de cette ligne, évitent les voyages inutiles en chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

V. PERRILLIAT, 127 rue Commune.

5 avril—

L'Exposition de Paris.

La Ligne Inman.—Steamers de la Malle.

Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or :

New York à Liverpool, $110. Aller et retour $175
New York à Londres, $115. Aller et retour, $185
New York à Paris, $125. Aller et retour, $205

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & McKEEVER,
Rue Gravier, No 100.

21 avril—3m

Compagnie de paquebots Hambourgo-Américains.

NEW-YORK et HAMBOURG.

Les magnifiques steamers en fer

HAMMONIA..................Capt. Ehlers.
GERMANIA..................Capt. Schwensen.
SAXONIA...................Capt. Haack.
BORUSSIA..................Capt. Franzen.
CIMBRIA...................Capt. Trautmann.
ALLEMANNIA................Capt. Meier.
TEUTONIA..................Capt. Bardua.
BAVARIA...................Capt. Meyer.
HOLSATIA, en construction.—

transportent la malle des Etats Unis, quittent le Hambourg Pier, au pied de Third Street, Hoboken,

tous les samedis,

d'avril à octobre—et tous les deux samedis, en hiver, pour **Hambourg.**

Ils feront escale à Southampton et prendront des passagers pour Southampton, Londres, le Hâvre et Hambourg.

Prix du passage, en or ou son équivalent: Premières cabines, $145, secondes cabines, $75; entrepont $37 50.

De Hambourg à New-York—Premières cabines, 165 thalers de Prusse ; secondes cabines, 115 thalers de Prusse ; entrepont 60 thalers de Prusse.

De Southampton à New York—25 livres sterling ; secondes cabines, 16 livres sterling ; entrepont, 10.

Du Havre à New York—Premières cabines, 600 francs; secondes cabines, 450 francs; entrepont 230 francs.

De Paris à New York—Premières cabines, 615 francs secondes cabines, 420 francs ; entrepont, 250 francs.

Fret de Hambourg à New York 2 livres 10 s. et 15 pour cent de "primage" par tonneau.

Les steamers suivants, appartenant à cette ligne, feront le service entre la

NOUVELLE-ORLEANS ET HAMBOURG.

Ils s'arrêteront à Southampton pour prendre les passagers et les marchandises de France et d'Angleterre.

d'Hambourg de Southampton Nlle Orléans
BAVARIA 1er oct. 4 oct. 15 nov.
TEUTONIA 1er nov. 4 nov. 15 déc.

Prix du passage :

De la Nouvelle-Orléans à Southampton, Londres, Havre et Hambourg :

Première cabine, $150, entrepont, $45 en or

	1re cabine	2e cabine	entrep.
De Hambourg à la Nlle-O	200 thal.	150 thal.	60 thal.
Southampton	£30	£22	£9
D. Havre	70f.	550f.	240f.
De Paris	715f.	560f.	250f.

Fret de Hambourg à la Nouvelle-Orléans, £3 et 15 pour cent de "primage" par tonneau.

Le prix du passage de cabine comprend tout excepté les vins et les liqueurs. Les passagers d'entrepont devront se pourvoir de la literie, des ustensiles pour manger et pour boire.

Agence générale à New York—KUNHARDT & Co., 45 Exchange Place.

Agence générale pour les passagers à New York—RICHARD & BOAS, 6 Barclay street.

Agence générale à la Nouvelle Orléans — WILLIAMS, RUPERTI & CO., 63 rue Carondelet.

Agence générale pour les passagers à la Nouvelle Orléans—MAURY & CO., 188 rue Gravier.

Agents.

A Hambourg—AUG. BOLTEN, WM. MILLERS, successeur, 37 Admiralitaetstrasse.

A Londres—SMITH, SUNDIUS & CO., 4 Oriental Place.

Au Havre—WM. DUNCAN, 31 Quai d'Orléans.

A Paris—A. CHATEAUNEUF, J'ne, 8 Boulevard Montmartre.

Sault au 26 mars

De la Nlle-Orléans à New York.

POUR TOUT LE VOYAGE,

CINQUANTE PIASTRES.

La route la moins coûteuse et la plus agréable pour New York, par la voie de

SAVANNAH.

Pour New York, $50. Pour New York $50.

Les steamers suivants, neufs, fins marcheurs, à roues et de première classe, partent de Savannah, pour New York, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS.

Ligne Murray, Départ les lundis,	Ligne Atlantic C. M. S S Co. Départ les jeudis	Ligne Empire départ les samedis,
LEO, Commt. Dearborn.	HERMAN LIVINGSTON, Commt. Baker.	SAN SALVADOR, Commt. Nickerson.
VIRGO, Commt. Buckley.	GEN. BARNES, Commt. Morton.	SAN JACINTO Commt. Atkins.

Les emménagements sont supérieurs à ceux de tous les steamers de la côte du Sud.

La table est fournie de tout ce que les marchés de New York et de Savannah peuvent fournir de mieux.

Il y a de beaux wagons à coucher sur tous les convois de nuit, de Mobile à Savannah.—De la Nlle-Orléans à New York, **cinq jours et demie.**

On peut acheter des billets, pour tout le voyage, au bureau du "Mobile and Great Northern Rail Road," dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, et au No 104 de la rue de la Commune. Ces billets sont bons pour l'un ou l'autre de ces steamers.

Demandez les billets pour voyager par la voie de Savannah.

GEO. A. McCLOSKEY,
Agent général pour les voyages.

26 juin—3m

Pour New-York directement.

Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York. LIGNE DU "STAR."

VAPEURS PARTANT DEUX FOIS LA SEMAINE

MORNING STAR......3500 tonneaux......Nelson, comm.
GUIDING STAR......2500 " ......Berry, "
MISSISSIPPI......2200 " ......Sumner, "
MERRIMACK......2200 " ......Vansice, "
MONTEREY......1400 " ......Edwards, "
MARIPOSA......1400 " ......Quick, "

Le vapeur

MONTEREY,
Edwards, commandant,

Partira SAMEDI, le 17 août 1867, à 8 h. du soir, et sera suivi par le beau vapeur

MISSISSIPPI,
Sumner, commandant,

Partant SAMEDI, le 25 août, à 8 h. du matin, du Wharf de la Compagnie, vis à vis de la place Jackson

On recevra du fret pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix du fret et du passage seront aussi raisonnables que possible.

Pour fret ou passage, s'adresser à
CREEVY, NICKERSON & CO, agents,
28 rue Carondelet, Nlle-Orléans,
Geo. B. HARTSON, président,
No 5, Bowling Green, New York.

1er déc '66—1an

Pour New York. directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants :

GEO. CROMWELL.......Capitaine E. E. Vaill.
GEO. WASHINGTON.......Capitaine E. V. Gager.
GÉN. GRANT.......Capitaine E. W. Holmes.
GÉN. MEADE.......Capitaine A. W. Sampson

Cette ligne prend du fret et donne des connaissement pour BREME.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet, No 41.

4 mai—1an

POUR HOUSTON, TEXAS,

Par la voie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest et Houston, par LA PASSE SABINE.

Les passagers prennent le ferry au pied de la Place Jackson, les LUNDIS et les JEUDIS, à 7 heures et demie du matin, et à 8 heures du matin, à Alger, les convois qui le relient au steamer MORGAN, capitaine J. T. Lawless, pour la Passe Sabine.

On peut se procurer des billets pour la Passe Sabine au bureau de la Compagnie du Chemin de fer, No — de la rue du Canal, tous les jours (les dimanches exceptés) ou au débarcadère du ferry au moment du départ.

Le fret est reçu pour la Passe Sabine tous les jours (les dimanches exceptés) au débarcadère du ferry.

G. W. R. BAYLEY,
Surintendant Général.

13 août

Pour Mandeville, Madisonville et Covington.

Tous les jours, à partir du DIMANCHE, 11 août.

Les steamers **Laura** et **Ella May**, fins marcheurs, à basse pression et transportant la malle des Etats-Unis, partiront **tous les jours**, pour Mandeville, Madisonville et Covington.—**Départs :** Ils partent, tous les jours, pour Covington, de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, à l'arrivée du convoi de midi, Ils partent pour Mandeville et Madisonville, tous les jours à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi. Le fret doit être envoyé au dépôt du chemin de fer une heure au moins avant le départ des bateaux. Il y aura réduction de prix pour les "Base Ball Clubs," les Compagnies de Pompiers et les personnes qui font des excursions.

Les Dimanches, les deux bateaux partiront pour Mandeville et Madisonville, à l'arrivée du convoi de 6 heures et demie du matin ; ils arrivent, le même jour, à temps pour le convoi de 6 heures et demie du soir.—Le propriétaire fait voyager les deux bateaux à la demande d'un grand nombre de citoyens et continuera de les faire voyager tant qu'ils paieront les dépenses.

Le Dimanche **l'Ella May** partira à l'arrivée du convoi de 6 heures et demie du matin et **la Laura** à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin.

Retour : Ils partiront de Mandeville, l'un à 4 et l'autre à 5 heures et demie de l'après-midi.

LOUIS FRIGERIO Jr.,
Rue de Chartres, No 28.

10 août—

Bateau régulier de Bladon Springs,

Partant de la Mobile, le MARDI, à 4 heures de l'après-midi, arrivant à Bladon Springs le MERCREDI, à 10 heures du matin—Le bateau à vapeur CLARA—H. S. Johnston, capitaine. Retour : Il part de Bladon Springs, le SAMEDI, à 9 heures du matin, arrive à Mobile le DIMANCHE, à 5 heures du matin. Les passagers partant de la Nlle-Orléans, par le bateau de la malle le LUNDI, arriveront à la Mobile à temps pour prendre le CLARA, le MARDI, à 4 heures de l'après-midi, il y aura, à William's Landing, des voitures attendant l'arrivée du bateau. Les personnes désirant se procurer des cabines, le peuvent, en s'adressant aux agents.

SINNOTT & ADAMS,
25 Commercial-Place.

9 août—1m

Bateau régulier de Bladon Springs,

Partant de Mobile, tous les SAMEDIS après-midi, à 4 heures, et arrivant à Bladon Springs le DIMANCHE, à midi—Le bateau à vapeur PRAIRIE STATE, capitaine Franck Stone.—Retour : Il part de Bladon Springs, tous les JEUDIS, à 9 heures du matin, et arrive à Mobile le VENDREDI matin, à 5 heures. Les passagers qui partiront de la Nlle Orléans, par le bateau de la malle du vendredi, arriveront à Mobile à temps pour prendre le "Prairie State" le samedi, à 4 heures. Pour Bladon Springs qui sont à 130 milles au dessus de Mobile, sur la rivière Tombigbee. Il y aura des voitures à "Meiway Landing" tous les dimanches et elles attendront l'arrivée du bateau.

SINNOTT & ADAMS,
Commercial Place, No 25.

31 juillet—2m

VILLES DE BAINS.

LE STEAMER "CREOLE",

Pour la Baie St-Louis, la Passe Christian, Mississippi City, Biloxi et Ocean Springs.

PRIX REDUITS.—NOUVEL ARRANGEMENT

Le beau steamer CREOLE, à basse pression, très fin marcheur, commandant Charles Walker, reprendra son service régulier, comme suit :

Les MARDIS et JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin du Chemin de fer Pontchartrain.

Le SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures P. M du chemin de fer Pontchartrain.

Retour :

Le **Créole** part d'Ocean Springs les Mercredis soir et Les Vendredis matin et les Dimanches soir.

Il part d'Ocean Springs pour Pascagoula tous les Dimanches à 5 heures A. M — Retour de Pascagoula tous les Dimanches et Mercredis.

Le service sera régulier, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

N. B.—Les bagages seront expédiés pour les endroits ports par le N. O. Express Co. bureau 161 rue Commune, sous l'hôtel St Charles. Tout fret expédié doit être marqué pour le steamer Créole.

Pour plus de détails, s'adresser à
PETER MARCY,
Rue Carondelet, No 25.

7 août

Grande Ile. Bains.

Le bateau à vapeur SAN NICOLAS, capitaine Harvey, partira de la tête du Canal Harvey deux fois par semaine—les **mercredis** et **samedis** à 7 heures et demie du matin, pour la Grande Ile et les débarcadères intermédiaires. Partira de retour pour la Nlle-Orléans, les **jeudis** et **lundis**, à 8 heures du matin.

Prix du passage $4 50 l'aller et autant pour le retour. S'adresser à
HARVEY, McMAHON & CO.
Rue Carondelet, No 12.

28 juil—1m

Départs pour Bayou Sara.

Le DIMANCHE, à 9 heures du matin, et le MERCREDI, à 5 heures du soir.

Pour Bayou Sara et tous les débarcadères intermédiaires de la côte—Le magnifique paquebot **Iberville**, capitaine Emile F. Grosse, commis, J. G. Lalone, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. RETOUR : Il partira de Bayou Sara tous les LUNDIS et JEUDIS soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

31 juillet—

Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans des Opelousas et de l'Ouest et la Compagnie de transport et de la malle des Attakapas.

Fret pour les débarcadères du Bayou Teche.

TOUTES les fois qu'il y aura des lignes d'opposition entre la Nouvelle-Orléans et les points du Bayou Teche, il sera fait une réduction de **30 pour cent** sur le tarif du fret (through freight) de cette Compagnie, qui a été mis en vigueur le 1er juillet 1867. Le taux réduit ne sera jamais au dessous de

A. B. SEGER,
Président de la Compagnie du chemin de fer.
DUCPEPT,
Président de la Compagnie de transport des Attakapas.

10 juil—

COMPAGNIE DE PAQUEBOTS DU BAYOU SARA.

Le LAFOURCHE.

Capitaine W. R. Greathouse—L. Bayol, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS à 10 heures du matin, et SAMEDIS, à 5 heures du soir.

Le NINA SIMMES.

Capitaine Geo. Trozier—A. D. Dupuy, Commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS, à 5 heures du soir, et VENDREDIS à 10 heures du matin et va jusqu'au Fisher's Bayou les SAMEDIS.

Le WILD WAGONER, est en réparation.

A. C. GOODWIN, Président.

9 août—1m

DEPART tous les MERCREDIS, à cinq heures du soir—Pour Opelousas.—Le beau bateau à vapeur, à roue de derrière ANNIE WAGLEY, capt. O. Blackley, M. Kenson, commis—Fera correspondance avec les steamers VICTORY pour Opelousas, Washington, Port Barré, Emboutchure du Bayou Rouge, Simmesport et tous les débarcadères de l'Atchafalaya, et du bayou Courtableau, comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à J. R. CARLIN, 33, Vieille Levée.

J. S. PAGAUD, Agent d'annonces, 50 rue Gravier.

21 juin—

Paquebots de Vicksburg.

Paquebots de la Malle des Etats-Unis, Cairo, Memphis, Vicksburg, Natchez et Nlle-Orléans.

Départ tous les deux MARDIS, à 5 heures P. M.

Pour Cairo, Memphis, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St Joseph, Water Proof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

Le magnifique paquebot neuf

ROBERT E. LEE,
Capitaine Wm. S. Richardson

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Jours de départ, tous les deux MARDIS, à 5 h P. M.

Cairo, Memphis, Greenville, Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans.

Paquebot régulier de la malle des Etats Unis

GEN. JOHN A. QUITMAN,
Capitaine J. M. White,

partira, ainsi qu'il est dit ci dessus, pour Cairo Memphis, Greenville, Grand Lake, Princeton, Ashton, Skipwith, Providence, Goodrich's Landing, Millikin's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St Joseph, Waterproof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

P. S.—Ces bateaux à vapeur se relient, à Vicksburg, avec des paquebots qui font le service des rivières Yazoo, Tallahatchi, Deer Creek, Sunflower, et prendront du fret, avec le privilège de rembarquement.

Pour fret ou passage sur ces bateaux, s'adresser à bord, ou à

P. S.—Des chars extra seront ajoutés aux trains partant de Memphis et de Cairo, pour la commodité des voyageurs arrivant par les dits bateaux.

GEO. D. HITE, rue Tchoupitoulas, No 17,
A. BRITTON & CO, rue Front, No 7,

16 fév—1an

PERUVIAN BARK BITTERS.

(Bitters de Quinquina du Pérou.)

CÉLÈBRE TONIQUE ET ALTÉRANT

Amer infaillible pour prévenir les fièvres ou frissons.

PRÉPARÉ A LA NOUVELLE-ORLÉANS d'après la recette d'un médecin praticant du Sud, d'une science reconnue, composé de la meilleure ÉCORCE QUINQUINA ROUGE DU PÉROU choisie spécialement à cet effet.

Les PROPRIÉTAIRES offrent le PERUVIAN BARK BITTERS comme un préventif de la **fièvre en frisson**, un excellent **altérant et tonique**, convenant particulièrement au CLIMAT HUMIDE, UN DÉPURATIF DU SANG et autres FLUIDES, UN STIMULAN AGRÉABLE.

Cet AMER guérit de la DYSPEPSIE, de l'INDIGESTION, de la MALADIE DE FOIE, de la DIARRHÉE CHRONIQUE, de la FIÈVRE INTERMITTENTE, de la FIÈVRE EN FRISSON, de toutes les MALADIES provenant du FOIE, de l'ESTOMAC, des INTESTINS et de toutes les AFFECTIONS PÉRIODIQUES.

Dr. M. PERL & Co.,
seuls propriétaires et fabricants
NLLE-ORLEANS (Le.), 124, rue de Chartres.

Geo. L. KOUNS & Bro., rue de la Commune, No 59, [Agents pour la vente en gros]

A VENDRE PAR TOUS LES DROGUISTES ET MARCHANDS.

26 mars—1an

PREMIER ETAT ANNUEL

(HUIT MOIS)

De la Compagnie d'Assurance des Facteurs et Commerçants,

Rue Carondelet, No. 39.

Nlle-Orléans, 30 Avril 1867.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour les **huit mois** expirés le 30 avril 1867 :

Total des Primes reçues du 1er. Septembre 1866 au 30 Avril 1867 — huit mois.

Risques d'Incendie	$190,163 48	
Risques sur les Rivières	210,112 53	
Risques sur les Mers	53,370 41	$413,656 42
Moins les Primes remboursées		1,040 09
Montant net des Primes		$412,616 31
Pertes payées, moins le sauvetage.		
Sur les Risques d'Incendie	$41,435 56	
Sur les Risques des Rivières	232,317 04	
Sur les Risques de Mer	67,385 53	$341,151 12
Différence		$71,465 31
En moins, les Réassurances	$14,437 30	
Réemboursé	19,164 37	
Frais d'organisation, dépenses générales, taxes de ville, d'Etat, de revenu intérieur, etc	34 560 06	
Total	$68,061 73	
En moins, Intérêt Escompte au crédit des Dépenses casuelles	$6,583 43	$61,349 [illegible]
Excès		$10,116 91
L'actif de la Compagnie est comme suit :		
Billets de capital		$334,780 00
En caisse		64,525 34
Primes, etc, en voie de perception		27,337 40
Actions de Chemins de fer de la ville		54,475 00
Meubles, installations de bureau, etc		5,709 17
		$546,916 91

Primes non expirées le 30 avril 1867, $37,034 00

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

[Signé] MICHEL MUSSON, Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, paroisse d'Orléans, ville de la Nlle Orléans.

Assermentés et signé pardevant moi, ce 15 mai 1867,
[Signé] G. H. BRAUGHN,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du 3 juin 1867, un dividende—intérêt de dix pour cent par an sur les paiements comptant du capital.

MICHEL MUSSON, Président.
HARMON DOANE, Vice-Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

— DIRECTEURS. —

James Hewitt, T. S. Blair,
Jos. W. Carroll, J. T. Scott,
W. A. Johnson, Wm. Bell,
J. W. Burbridge, Robt. Pitkin,
J. J. Noble, Alf. H. Isaacson,
Moses Greenwood, P. L. Wills,
Alf. S. Huntington, Richard Milliken,
J. G. Brown, Samuel H. Moore,
John Phelps, Wm. H. Henning,
Marshall J. Smith, H. McNeil Vance,
L. Caulfield, W. B. Tullis,
John Chaffe, Hugh McColl.
L. H. Terry.

17mai—1m

FONDERIE DE LEEDS

[ETABLIE EN 1825.]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des bouilloires, des moulins à sucre, des chaudières à sucre, des machines à dessécher, des moulins à scie, des presses à coton, des grils à sucre de Newell, des bouches à fourneaux, des grils ; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toute espèce de machines pour le Sud.

LEEDS & CO.

10mars—3m

GRAND CHEMIN DE FER

de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la Malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, excepté le Dimanche, à **SEPT HEURES ET DEMIE A. M.** et se reliera au **CONVOI DE PASSAGERS** qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditions et consignations de fret, en provenance de la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, pourront être recevoir ou de leur leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin de fer et les débarcadères du Teche, sera reçu tous les jours (excepté le dimanche) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. R. BAYLEY,
Surintendant.

14août

Grande Route de la Malle du Sud

PAR LA VOIE DE

Canton, Grande Jonction, Chattanooga, les Sources de la Virginie, Lynchburg et Washington.

La ligne la plus courte et la plus directe de la *Nouvelle-Orléans à Washington, Baltimore, Philadelphie, New York et Boston.*

La seule route

sur laquelle il n'y ait que deux chemins de fer de la Nouvelle-Orléans à New York, et aucuns frais de ferry ou d'omnibus.

Prix—De la Nouvelle-Orléans :

Memphis	$21 85	Columbia	$42 65
Decatur	26 75	Raleigh	52 50
Nashville	33 85	Knoxville	35 75
Louisville	37 75	Bristol	42 25
Cincinnati	42 25	Virginia Springs	43 75
Columbus Ohio	46 25	Lynchburg	48 25
Cleveland, Ohio	50 75	Petersburg	52 50
Buffalo	56 25	Norfolk	51 25
Chutes Niagara	56 75	Richmond	53 55
Atlanta	28 50	Washington	54 55
Augusta	37 00	Baltimore	56 15
Charleston	42 50	Philadelphia	59 65
Savannah	4 00	New York	63 00
Wilmington	50 25	Boston	68 50

Deux convois exprès partent de la Nouvelle-Orléans tous les jours, à 7 heures du matin et à 7 heures du soir, et se relient à Decatur pour Nashville, Louisville, Cincinnati, etc ; à Chattanooga, avec des convois pour Atlanta, Augusta, Charleston, Savannah et tous les points de la Géorgie et des Carolines.

C'est sur cette route qu'est transportée la grande malle.

Il y a des chars de nuit dans tous les convois.

Le bagage est marqué pour tout le voyage et il n'y a ni délai ni détention sur cette ligne.

Pour les billets, s'adresser au coin des rues Camp et Commune, au-dessous du City Hotel; aux hôtels St-James et St Charles et au dépôt du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

D. H. FEGER,
Agent général au Sud.

28 juillet—3m

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENTS DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ.

A partir de JEUDI, 4 AVRIL, les convois de ce chemin de fer partiront comme suit :

DE LA VILLE,		DU LAC,	
4 h. A. M.,	char cheval.	5¼ h. A. M.,	char à vapeur.
6¼ "	char à vapeur.	7 "	"
7¼ "	"	8¼ "	"
9 "	"	9¾ "	"
10¼ "	"	11¼ "	"
midi	"	1 h. P. M.	"
2 h. P. M.	"	2¾ "	"
3 "	"	3¾ "	"
4 "	"	4¾ "	"
5 "	"	5¾ "	"
6 "	du soir	6¾ "	du soir
7 "	"	7¾ "	"
8 "	"	8¾ "	"
9 "	"	10 "	char à cheval.

— ARRANGEMENT DU DIMANCHE. —

Il y aura des CHARS A VAPEUR qui partiront de la ville tous les DIMANCHES MATIN, à 4 heures, au lieu de chars à cheval.

Un convoi extra partira de la ville tous les Dimanches, à 1 heure de l'après-midi.

A partir du 7 avril, les convois partiront des deux extrémités du chemin de fer, les Dimanches, toutes les demi heures de 4 à 8 heures du soir.

Passage, pour aller et venir, le même jour, **25 cts**

Les personnes qui s'arrêtent à Gentilly, devront en avertir le conducteur avant le départ des convois. Passage, **15 cents** pour aller et autant pour revenir.

GEORGE PANDELLY,
Surintendant-général.

4 avril—

COMFORT. VITESSE ET SURETÉ.

Chemin de Fer Central de l'Illinois.

Le Chemin le plus court de la Nouvelle-Orléans à New-York et toutes les villes de l'Est.

DEUX Convois journaliers partent de Cairo le matin et le soir, à l'arrivée de convois et de steamers du Sud.

On va de la Nlle-Orléans à New-York **en trois jours et demi.**

Pour les billets pour toute la route (à la Nlle-Orléans), s'adresser au bureau du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord ; au-dessous du City Hotel au coin des rues Camp et Commune ; à la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, au Dépôt et au bureau de l'Illinois Central, à Cairo.

M. HUGHITT,
Surintendant général, à Chicago.
W. P. JOHNSON,
Agent général pour les Passagers, à Chicago.
S. F. LONGLEY,
Agent général au Sud, Nlle-Orléans.

18 mai—3m

BOIS DE CONSTRUCTION.

VENANT d'être reçu : Une grande quantité de **BOIS DE CONSTRUCTION, CHAUX, CIMENT, LATTES, PLATRE, VOLICHES, BARDEAUX et BRIQUES** de toutes qualités, par
V. DEMORUELLE,
Coin Toulouse et Bassin.

Assortiment complet des articles ci-dessus, toujours en magasin. Prompte exécution de tous les ordres adressés par les marchands commissionnaires.

1 février—1an

Compagnie Ætna d'Assurance de la vie, Hartford, Conn.

ACTIF.....................$5,000,000

Organisée en 1820.

"Cinquante pour cent de dividende".—Elle n'a jamais mis une réclamation en litige".

ELLE PAIE PROMPTEMENT.

KING & FITZGERALD, agents,
Rue Carondelet No 9

7mai—1an

DIXIEME TABLEAU ANNUEL

DE LA

Compagnie d'Assurance Hope de la Nlle-Orléans.

Bureau No 21 rue du Camp.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie présente l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1867		$198,082 34
Savoir :		
Sur les risques d'incendie	$ 97,326 43	
Sur les risques de mer	68,574 69	
Sur les risques de rivière	32,181 12	
		$198,082 34
Montant des risques non expirés le 30 avril 1866		23,722 27
		$221,804 61
Pertes payées dans la même période, savoir :		
Sur les risques d'incendie	$ 47,764 74	
Sur les risques maritimes	72,665 34	
Sur les risques de rivière	15,633 83	
		$136,063 91
25 p. c. remis aux assurés	$ 45,163 06	
Primes remises	5,282 37	
Réassurances	10,922 51	
		$ 61,357 94
Taxes		11,976 64
Dépenses, intérêt au moins		9,877 45
		$219,175 94
L'actif de la Compagnie est comme suit :		
Billets hypothécaires sur des propriétés foncières améliorées dans cette ville, valant le double du montant prêté	$112,390 83	
Prêts garantis par nantissement	34 019	
Effets pour primes à courte échéance	9,413 07	
Actions du "Vallette Dry Dock Co."	6,000 00	
Actions de banques et autres actions	5,547 50	
Scrips de compagnies d'assurances mutuelles	2,040 00	
Biens fonciers	16,745 83	
Primes en voie de perception	32,067 65	
En caisse	44,613 51	
Total de l'actif	$262,628 67	

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HY. PEYCHAUD, Président,
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi le 4 mai 1867.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Cette Compagnie continue à assurer contre les risques d'incendie, de mer et de rivière, aux taux usuels, et rend 25 p. c. comptant aux assurés sur le montant de leurs primes.

Bureau No 21 rue du Camp.

DIRECTEURS :

J. Folger, F. Malochée, J. C. Denis,
J. J. Adams, Th. D. Miller, T. N. Blake,
A. Ducros, C. W. Bradbury, Hy. Peychaud.

mai—1m

Compagnie d'Assurance Germania de la Nlle-Orléans.

PREMIER ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant :

Total des primes de l'année expirée le 31 mai 1867		182,345 06
Primes d'incendie	127,008 99	
Primes de mer	44,610 32	
Primes de rivières	10,725 77	182,345 06
Moins—Primes remboursées	2,345 00	
Montant en réserve pour risques non-expirés	25,125 35	27,670 95
Montant net des primes		154,674 13
Pertes payées :		
Pertes par l'incendie	26,219 55	
Pertes sur mer	22,233 30	
Pertes sur les rivières	2,600 06	
	51,121 79	
Ré-assurances	6,409 60	
Dépenses, intérêt	25,163 67	
Taxe et souscriptions	4,740 82	
9 et 25 0/0 d'escompte	37,013 13	124,454 39
Bénéfice net		30,219 88
L'actif de la Compagnie est comme suit :		
Billets pour actions	340,550 00	
Effets	1,393 00	
Dû, par comptes individuels	16,319 82	
Prêts sur garanties, sur demande	27,800 00	
Prêts sur hypothèque	20,264 00	
Garanties des Etats-Unis	15,780 00	
En caisse	23,357 61	385,645

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

[Signé] E. MAIER, D. MICHEL,
Secrétaire. Président

Assermentés et signés, pardevant moi, ce 12 avril 1867.

[Signé] G. H. BRAUGHN,
Deuxième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 11 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de 50 pour cent sur le capital y et sou $10 par action, est déclaré et sera porté au crédit des billets d'actions non encore payés.

D. MICHEL, Président.
C. T. FORSTER, Vice-Président.
E. MAIER, Secrétaire.

—Directeurs :

J. H. Elmer, F. Wintz, H. Blasco,
W. B. Schmidt, H. F. Klumpp, Geo. Wers,
F. A. Leiling, C. T. Forstel, Louis Schwarz,
A. Brahs, F. Frob, G. L. L. Mayer,
H. Zaberbier, H. W. Schwartz, Charles Bendix,
Thos. Schorr, Auguste Koenig, D. Michel,
Chas Loeffer, L. F. Berge, O. H. Karstendiek
Julius Hoerner, F. Richert, L. Claren.

13 avril—1mtil

Graines de Navets

NOUVELLE RECOLTE DE LANDRETH, 1867.

LE soussigné vient de recevoir, par le steamer "Star of the Union"—
NAVETS blancs, petits, de Hollande,
do à tête rouge,
do gros, ronds,
do gros Norfolk,
RUTA BAGA pourpre, tête jaune.

A vendre, en quantités, au gré des acheteurs, au magasin de graines de
H. HAFNER.

Rue St Charles, No 105, en face du théâtre St Charles.

21 juillet 3m

Société de Bienfaisance des Capitaines de bateaux à vapeur.

Nouvelle-Orléans, 22 juillet 1867.

LA résolution suivante a été adoptée, aujourd'hui, par la Société de Bienfaisance des capitaines de bateaux à vapeur—

"Il est résolu, qu'à partir du 1er septembre 1867, tous les bateaux à vapeur qui naviguent sur le fleuve Mississippi et ses tributaires chargeront vingt-cinq pour cent de fret de plus pour tout le coton qui ne sera pas retenu par des cercles de fer et parfaitement et complètement recouvert de toile d'emballage.

C. T. REEDER, secrétaire.

25 juil—2m

Les Cercles en Fer de Fassmann

POUR LES

BALLES DE COTON.

LES soussignés ont conclu des arrangements qui leur permettent de répondre à la demande de cercles en fer.

Outre le CERCLE DIAMANT et le CERCLE A BOUTON, de Fassmann, si généralement employés, ils offrent maintenant un CERCLE ALLIGATOR dont les dents sont disposées de telle sorte qu'elles embrassent le cercle dès que la balle cesse de subir la pression et la retiennent sans qu'il glisse.

Ces cercles sont si simples que n'importe qui peut les attacher aux balles de toutes les grosseurs, avec la même facilité et aussi vite que la corde. Il n'en coûte rien d'en faire la comparaison avec d'autres sous le rapport de la sécurité, la solidité et la facilité d'attache.

Les avantages des cercles en fer sont généralement reconnus, mais il n'est pas hors de propos d'appeler l'attention des personnes intéressées sur la chaude recommandation des assureurs, des capitaines de bateaux à vapeur, des propriétaires et agents de steamers et de bâtiments à voiles, recommandations publiées récemment dans les journaux de la Nouvelle-Orléans.

CHAMBERS & LATTINO,
Rue Carondelet, No 61, Nlle Orléans.

21 juillet 3m

Charles E. Fortier,

Encanteur,

Rue Bienville, No 33.

SE charge de la vente de propriétés foncières, meubles, groceries, etc.

2 juillet

GIVEN, BROWN & CO,

H. F. GIVEN, D. A. GIVEN,
W. G. BROWN, R. K. DUNKERSON,

Successeurs de GIVEN, WATTS & CO.,
FACTEURS DE COTON
ET
COMMISSIONNAIRES.

Rue de la Commune, No 196, Nlle-Orléans

23 juillet—6m

ABSINTHE SUISSE

d'Edouard Pernod, Neuchâtel.

L'IMPORTATION de cet article en colis de moins de trente gallons étant maintenant prohibée, le soussigné a conclu des arrangements qui lui permettent de recevoir directement un ample approvisionnement de ce célèbre article en futaille. Il le fournira par au commerce, par caisse ou lots à la convenance des acheteurs.

G. W. DUNBAR & SON,
Rue St Louis. Nos 12 et 14.

N B — La maison se tient responsable de la pureté de toute absinthe qui porte sa marque de commerce et de celle de la maison Edouard Pernod.

9 juillet

BROOKS, MACDONALD & Co

Facteurs de coton et Commissionnaires,

RUE CARONDELET, No 56,
Nouvelle-Orléans.

JAMES M. BROOKS, LE H. LEGAY, HUGH MACDONALD

8avril—6mois

Champagne! Sparkling Moselle!

CHAMPAGNE carte blanche de Bouché Fils & Co., Mareuil.
Sparkling Moselle de Burgeff & Co., Hochheim, deux marques célèbres en France et aux Etats-Unis.
A vendre par PAUL ADOUE & CO.,
Seuls agents, 20 rue Toulouse.

9juin—6m

GEORGE F. BROTT,

11........rue St-Pierre........11

NOUVELLE-ORLEANS

CUIRS, LAINE ET MOUSSE

de toute qualité à vendre et à acheter.

5 avril 1an

THOS. B. BODLEY & Co.,

MARCHANDS DE

Machines et Instruments Aratoires.

De toute espèce de

MACHINES DE MOULIN A SCIE,
MOULINS A FARINE,
MOULINS A FARINE DE MAIS,
MACHINES A CARDER LA LAINE
SCIES CIRCULAIRES,
MACHINES A FLECHES A BANDES
MACHINES A TRAVAILLER LE BOIS, &
avec assortiment en magasin.

Agence générale, au Sud-Ouest, pour la vente des machines portatives de Wood & Mann et des moulins mais et à farine, patentées de Coleman.

THOS. B. BODLEY & Co,
Rue Perdido, No 9,

10nov—1m

ST. LEON DESTEZ,

COURTIER,

63.......RUE TOULOUSE.......63

Entre Royale et Bourbon.

Vente et achat de propriétés. Donnera également toute son attention à la location des maisons et magasins.

4 1an—

O. B. GRAHAM & Co.,

139.......RUE GRAVIER.......139

ENTRE LES RUES CAMP ET ST-CHARLES.

IMPORTATEURS DE

Marchandises sèches, étrangères et du pays,

AGENTS DU

"YORK STREET FLAX SPINNING COMPANY" DE BELFAST,

APPELLENT respectueusement l'attention du commerce sur le très grand stock qu'ils ont actuellement en magasin et qui arrivent par les premiers bâtiments d'Europe, et comprend—Toile d'Irlande, toile imprimée, toile la vie et autres, toile à draps, toile à caleçons, chemises de toile et devants de chemises en toile, toile écrue et Bray, giga fil, toile Planters, toile blanche et toile écrue à moustiquaires, mouchoirs batiste, linons linge, linons blancs, linons imprimés, damas en pièces, drap damas, nappes et serviettes, diaprés, Huckaback, écru et dito blanc, coutils, Duck, Hollands, Burlaps, bobinets, mousselines suisses tape checks, gingas Union et coton, ginghams ginga, tartans, Indiennes, Indiennes rouges, mouchoirs Madras, coton en bobines et fil de cheveux, etc.

19 jan—1 an

DROGUES, MEDICAMENTS

PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe,

IMPORTATEURS
ET MARCHANDS EN GROS
DE

Drogues,
Médicaments,
Peintures,
Huiles,
Huiles essentielles, etc,

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus.

AINSI QUE TOUS ARTICLES POUR

PEINTURIERS,
DISTILLATEURS,
PARFUMEURS,
PEINTRES, &c, &c

Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de toutes grandeurs et qualités

1avnov

Marchandises sèches

BOTTES, SOULIERS et CHAPEAUX,

En gros seulement.

BLANCAND & GUITET

RUE DE LA VIEILLE-LEVÉE No. 49.

L'ouverture du nouveau stock de saison vient d'être faite

28 oct—1an

S. FUNK,

MARCHAND EN GROS de tabac en feuilles et cigares et négociant-commissionnaire.
Rue du Canal, No 46, près Tchoupitoulas, L
7avril—1an Nouvelle-Orléans.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

TREIZIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Total des primes de l'année expirée le 28 février 1867		$838,130 13
Savoir : Primes d'incendie	$403,778 83	
Primes de mer	201,377 22	
Primes de rivières	232,974 08	
		$838,130 13
En moins, primes remboursées	$ 4,313 10	
En moins, primes non expirées	40,294 00	
		$ 44,707 10
Montant net des primes		$793,423 03
Pertes payées.		
Pertes par l'incendie	$140,352 80	
Pertes sur mer	131,939 29	
Pertes sur les rivières	204,175 35	
	$476,517 39	
Réassurances	43,384 33	
Dépenses, taxes, intérêts, escompte, etc	56,273 87	
Escompte au lieu de scrip	77,770 38	
		$653,945 92
Bénéfice net		$139,477 41
L'actif de la Compagnie est comme suit :		
Placé en propriétés foncières	$36,850 52	
Placé en hypothèque sur propriétés foncières	65,982 50	
Placé en bons de la ville et autres	32,200 00	
Placé en actions de banque et autres	111,055 00	
Placé en scrip de Compagnies d'Assurance	121,727 00	
Prêts sur garanties	22,150 00	
Effets	34,856 67	
Primes en voie de perception	101,636 31	
En caisse	182,883 31	
		$708,442 31

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé pardevant moi, ce 19 mars 1867.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende-scrip de trente pour cent sur le montant net des primes de l'année expirée le 28 février 1867, pour ce dividende, il sera émis des certificats à partir du 1er juillet prochain.

Il sera payé, le deuxième lundi de mai 1867, aux porteurs ou à leurs ayant-cause, six pour cent d'intérêt sur tous les certificats de scrip non encore payés.

CHAS BRIGGS, Président,
ANT. CARRIERE, Vice-Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS.—

Charles Briggs, A R Montgomery,
Ant Carrière, Chas Weisman,
Geo A Fosdick, A Lescure,
Mason Pilcher, Frank Williams,
S. Brugier, Thomas Byrne,
Chas Lafitte, John Thornhill,
John S. Mansoll, W A Violett,
P Anderson, D Plagho,
Alfred Kearny, Hugh Macdonald,
A Francke, Harlow J Phelps,
Geo W Dunbar, Wm H Pinckard,
B F Stockmeyer, Henry H Bryce,
Geo W Hynson, John S Walls,
Arch'd Montgomery, J S Ehlers,
Henry J Voss, George Foster,
E Marquese, Andrew Stewart,

21 mars— L S Potier.

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE — Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. — L'Etat de la Louisiane : A tous ceux qui ces présentes concernent, salut : Attendu que Vincent Mioss ayant acheté à une vente faite par le Shérif de la Paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au Greffier de cette Cour où il a été consigné le 26me jour de juillet de l'année 1867, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte relatif aux monitions et à la manière de procéder," approuvé le 15 mars 1855;

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours, à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le Shérif susdit le deuxième jour de juillet de l'année 1867, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le 29me jour de mai, de l'année 1867, dans l'affaire de James B. Prague vs William Bailey—No 19 881 du Docket de cette Cour, à laquelle vente Vincent Mioss s'est rendu acquéreur pour le prix de cinq mille six cent piastres comptant.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir :

Quatorze certains terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de la Douane, White, Bienville et Broad, désignés par les numéros Sept, Huit, Neuf, Dix, Onze, Douze, Treize, Quatorze, Quinze, Seize, Dix-Sept, Dix Huit, Dix-Neuf et Vingt-Six de l'îlet numéro Quarante, d'après un plan dressé par F. N. Tourné, architecte, le 15 mars 1854, et déposé en l'étude de Selim Magner, notaire public en cette ville, sous le No 79. Les dits terrains ayant, conformément audit plan, les dimensions suivantes, savoir : Les Nos Sept à Douze inclusivement mesurent, chacun, trente pieds de face à la rue Bienville sur une profondeur de cent trente quatre pieds neuf pouces et quatre lignes entre lignes parallèles. Le No Treize forme l'angle des rues Broad et Bienville et mesure trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Broad, cent dix-neuf pieds un pouce et quatre lignes de profondeur et face à la rue Bienville et cent dix-neuf pieds six pouces et six lignes de profondeur sur la ligne limitrophe du No Quatorze. Les Nos Quatorze à Dix Neuf inclusivement mesurent, chacun, trente-trois pieds huit pouces trois lignes de face à la rue Broad sur une profondeur comme suit, savoir : Le No Quatorze cent dix-neuf pieds six pouces et six lignes sur la ligne limitrophe du No Treize, et cent dix-neuf pieds onze pouces et six lignes sur la ligne limitrophe du No Quinze. Le dit terrain No Quinze ayant cette dernière profondeur sur la ligne limitrophe du No Quatorze et cent vingt pieds sept pouces et six lignes sur la ligne limitrophe du No Seize. Le dit terrain No Seize ayant cette dernière profondeur sur la ligne limitrophe du No Quinze, et cent vingt pieds neuf pouces six lignes sur la ligne limitrophe du No Dix-Sept. Le dit terrain No Dix-Sept ayant cette dernière profondeur sur la ligne limitrophe du No Seize et cent vingt et un pieds deux pouces et six lignes sur la ligne limitrophe du No Dix-Huit. Le dit terrain No Dix-Huit ayant cette dernière profondeur sur la ligne limitrophe du No Dix-Sept et cent vingt-un pieds sept pouces et six lignes sur la ligne limitrophe du No Dix-Neuf. Le dit terrain No Dix-Neuf ayant cette dernière profondeur sur la ligne limitrophe du No Dix Huit et cent vingt-deux pieds six lignes sur la ligne limitrophe du No Vingt, et le No Vingt-Six mesure trente pieds de face à la rue de la Douane sur cent trente-quatre pieds neuf pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles, plus ou moins.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la dame Maria T. Watkins, épouse de James B. Prague, suivant acte au rapport de Wm Shannon, notaire public en cette ville, en date du 21 d'avril 1866.

Bureau du Greffier de la Sixième Cour de District, le 29 juillet 1867.

F. J. LAIZER,
Député Greffier

31 juil—14, 29 et 30 août

ETAT DE LA LOUISIANE — Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans. — L'Etat de la Louisiane à tous ceux qui ces présentes concernent, salut : Attendu que Mme Ada A. Della Torre ayant acheté à une vente faite par le Shérif de la Paroisse d'Orléans la propriété ci-après décrite, s'est adressé au Greffe de cette Cour où ce dit fut enregistré le 1eme jour de juin de l'année 1866, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane approuvé le 15 mars 1855, et intitulé : "Un Acte relatif aux monitions et à la manière de procéder";

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour en vertu duquel la vente a été faite ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour une autre cause quelconque de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le Shérif susdit, le 29eme jour de mai de l'année 1866 en vertu d'un décret de cette Cour rendu le 17 de mars de l'année 1866, dans l'affaire Ada A. Della Torre vs John C. Barelli—No 16,372 du Docket de cette Cour à laquelle vente la dite dame Ada A. Della Torre s'est rendue acquéreur pour le prix de $11,720 00.

Description de la Propriété d'après le transfert judiciaire, savoir :

La moitié indivise de—

1o—Une certaine portion de terre, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, &c, connue sous le nom de "New Orleans Foundry," située dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Moreau, Montegut, Clouet et la voie publique ; mesurant, (mesure américaine) plus ou moins, cent vingt huit pieds de face à la dite voie publique sur trois cent dix-neuf pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2o—Un lot de terre, ensemble les bâtisses et améliorations qui y sont, &c, situé dans le même îlet, mesurant (mesure américaine) quatre-vingt-cinq pieds huit pouces de face à la rue Clouet, sur trente et un pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur, formant ensemble deux lots de terre, désignés par les numéros deux et trois d'après un plan dressé par Joseph Pilié le 13 octobre 1846, et déposé en l'étude de O. de Armas, notaire public, en date du 22 juillet 1855.

Les dites propriétés appartenaient au dit feu Joseph A. Barelli par acquisition qu'il en a faite à l'encan public, par le shérif civil, dans l'affaire Joseph A Barelli vs Louis Appoinaire Pelerin, No 9745 du Docket de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, et pour laquelle vente le Shérif a passé acte de vente devant le Greffier le 22 mars 1856, enregistré au bureau des Aliénations, livre 71 folio 141, et dans le bureau du greffier de la dite Cour dans le registre d'actes B. folio 165.

Par ordre de la Cour. Bureau du greffier de la dite Cour, le 5 août 1867.

RICHD C. BOND, greffier.

7 août—14, 21—3, 13 sept

COMPAGNIE D'ASSURANCE "ATLANTIC",

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau : Rue du Camp, No 19.

Nlle Orléans, 10 juillet 1867.

PREMIER ETAT ANNUEL

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant

Montant des primes de l'année expirée le 5 juillet 1867		$157,685 27
Savoir :		
Primes d'incendie	$73,965 19	
Primes de mer	38,431 [illegible]	
Primes de rivières	45,286 64	$157,683 27
Primes remboursées		697 21
		$156,985 06
Pertes payées		
Sur risques d'incendie	$22,087 42	
Sur risques de mer	28,870 13	
Sur risques de rivières	16,851 68	
	$67,809 43	
Rebat	34,225 30	
Réassurance	9,837 57	
Taxes	2,781 46	
Dépenses, escompte, etc	28,758 61	143,392 37
		$ 13,592 69
— ACTIF —		
Billets de capital		$ [illegible]
Effets garantis par hypothèque		5,000 00
Primes en voie de perception		17,240 64
Effets payables sur demande		[illegible]
Actions du Dry Dock Valette		1,000 00
Meubles et installations de bureau		2,641 37
En caisse		21,[illegible] 70
		$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

E. RIGNEY, Président.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 11 juillet, A. D. 1867.

PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

— Directeurs —

E. Rigney, H. H. Stanley,
George W. Manson, A. B. Hitchcock,
T. M. Simmons, James Byrnes,
W. H. H. Witherell, B. J. West,
T. Prudhomme, C. M. Soria,
B. L. Mark, E. Newman,
Alexander Marks, J. P. Eggleston,
W. R. Greene, A. D. Grieff,
John H. Keep, C. E. Slayback,
N. H. Thomas.

E. RIGNEY, Président.
A. D. GRIEFF, Vice Président.

H. P. JANVIER, Secrétaire. 12 juillet—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

TREIZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1867, y compris les primes non expirées de l'année précédente :

Sur les risques d'incendie	$885,910 49	
Sur les risques de rivières	290,338 05	
Sur les risques de mer	337,231 32	
Total des primes		$1,433,479 86
En moins.—Primes sur risques non-expirés le 31 mai 1867	$224,182	
Primes remboursées	25,955 29	250,137 29
Montant net des primes le 31 mai 1867		$1,183,342 57
Pertes payées pendant l'année :		
Sur les risques d'incendie	$311,223 89	
Sur les risques de rivières	199,719 43	
Sur les risques de mer	278,627 60	
	$789,570 92	
Taxes	53,650 87	
Ré-assurances—Dépenses, Profits, pertes, moins intérêts	83,302 44	$926,523 93
Bénéfice net		$256,818 64
L'actif de la Compagnie est comme suit :		
Propriétés foncières		$159,617 87
Billets garantis par hypothèques		591,980 18
Billets garantis par nantissements		160,087 40
En caisse		71,750 32
Actions de banques et de chemin de fer		142,735
Primes en voie de perception		95,629 88
Bons de la Ville		59,639
Effets à recevoir		111,891 78
Scrips de Compagnies d'Assurance		36,715
Actions du Dry Dock Valletti		15,000
Actions de la Presse "Levee Steam"		5,000
Actions du "Marine Dry Dock"		2,950
Actions du "Merchants Ex hange"		1,000
Actions du "Lightering Wrecking Co"		1,020
Bons de l'Etat		1,500
Total		$1,406,416 43
En moins :		
Intérêts non réclamés, et intérêts à payer au juillet prochain	$95,264 12	
30 pour cent sur le capital du scrip de 1859, payable en juillet	59,548 50	
Primes sur risques non terminés le 31 mai 1867	224,182	$378,994 [illegible]
Actif net		$1,027,421 81

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Secrétaire.
JOHN PEMBERTON, Président

ETAT DE LA LOUISIANE,

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé pardevant moi, ce 6 juin 1867.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

A une Assemblée des Directeurs tenue le 6 juin 1867, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip, de Vingt pour Cent sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scripe seront émis le premier août prochain. Il a été aussi résolu de payer, le Second Lundi de Juillet prochain, **TRENTE POUR CENT SUR LE CAPITAL DU SCRIP DE 1859** et Six pour Cent d'intérêts sur tous les scrips émis par la Compagnie.

— Directeurs. —

John Pemberton, M. Puig,
Chs. Sagory, David McCoard,
Pierre Fouts, P. Maspero,
S. C. Relf, L. T. Généres,
J. J. Fernandez, J. Morgan Hall,
E. Dupasseur. 7 juin—3m

Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

BUREAU, RUE DU CANAL, No. 69.
Nouvelle-Orléans, 19 juillet 1867.

CONFORMEMENT à une résolution des Directeurs de cette Compagnie, datée du 1er mars 1867 et du 6 juin 1867, le Secrétaire et Trésorier est maintenant prêt à émettre les bons de seconde hypothèque de cette Compagnie pour les coupons dûs sur les bons de première hypothèque.

G. W. SQUIRES,
Secrétaire et Trésorier.

18 juil—1 m

Bois de choix pour comptoirs, etc

DIX MILLE pieds de noyer noir, large et de choix pour comptoirs, à vendre à des prix raisonnables pour clore une consignation. A vendre également, un fort lot de pin jaune pour planchers et planfonds.

ALEX. McCONNELL,
rue Carondelet No 184.

18 juin—1 an.

G. W. DUNBAR & FILS,

LIQUEURS

DE TOUTE ESPECE,

Sirops, fruits conservés, vins.

12 & 14 rue St-Louis, 12 & 14
NOUVELLE-ORLEANS.

15 janv—1an

VIN DE CHAMPAGNE

De la célèbre marque de Charles Heidsieck & Co, à Reims.

LE soussigné a été nommé seul agent pour l'importation du susdit célèbre vin.

Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec prompte attention aux termes les plus favorables.

AUGUSTE COUTURIÉ,
No 37, rue Vieille-Levée.

5 janv—1an

VENTES JUDICIAIRES.

SIMON BERNHEIM vs. J. PUJOL.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 20,565—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-six août 1867, à 10 1/2 heures A. M., à mon entrepôt, No 23, rue Jefferson, dans le Second District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un lot de cigares, cigarettes, tabacs, &c., &c., suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, les dits articles seront définitivement adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui sera offert, à douze mois de crédit, les acquéreurs fournissant leurs bons ou obligations avec cautions bonnes et valables portant intérêt légal de leur date jusqu'à parfait paiement. Les dits acquéreurs déduiront du prix de leur adjudication et paieront au comptant leur proportion dans les frais du greffier, du shérif, de commission &c, et des annonces, s'élevant en totalité à la somme de $70 00 cts, ou environ.

HARRY T. HAYS, Shérif,
de la Paroisse d'Orléans.

14août—17, 20, 23, 27

G. N. Morrison vs. Dr E. A. Rosey.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 19,188—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt quatre d'août 1867, à 10 heures A M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds de la Pharmacie situé au No 194 rue Remparts (ci-devant du Cirque), Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé à mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, le dit fonds de pharmacie sera définitivement adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bon ou obligation avec caution bonne et solvable portant intérêt au taux de cinq pour cent l'an de la date jusqu'à parfait paiement. Le dit acquéreur paiera au comptant et ce, en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces, du shérif, du greffier, de commission et de gardiennage, s'élevant en totalité à la somme de $230 00 cts ou environ.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

13août—16, 19, 21, 24

JOHN W. TURNER et als. vs BANKS, LORING & Co.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—No 13,338—En vertu d'un alias writ de fieri facias contre E. A. Banks à moi adressé par l'Hon Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, vingt et un août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un certain jugement rendu par la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'instance de E. A. Banks vs Venables & Morrison, No 22,957 des dossiers de la dite Cour. Le dit jugement étant pour la somme de $5,780 91 avec cinq pour cent d'intérêt l'an à compter du 29 de juin 1867, rendu le 29 de juin 1867 et signé le 1er de juillet 1867.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

10 août—13, 16, 19 21

BERNARD WEISER vs BENJ F SMITH.

QUATRIEME COUR de District de la Nlle-Orléans—No 19,154. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt-quatre août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Cent soixante (160) actions du fonds capital de la Compagnie dite "New Orleans Manufacturing and Building Company."

Les dites actions sont aujourd'hui inscrites sur les livres de la Compagnie au nom du défendeur et n'ont jamais été transférées.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

11 août—13, 16, 21 21

Charles E. Alter vs Edward Harney.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 11 658. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI dix neuf août 1867, à 5 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Les meubles et effets qui se trouvent dans la maison du défendeur située rue Romain près celle Laharpe dans le Troisième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans

7 août—7, 10 13, 16 19

Charles Donnelly vs H. J. Fulkerson et la Compagnie dite New Orleans Manufacturing and Building Company.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,670. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI, vingt août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Cinq cent dix (510) actions de la Compagnie dite "New Orleans Manufacturing and Building Company," inscrites sur les livres de la dite Compagnie au nom du défendeur H. J. Fulkerson.

Saisis dans l'affaire et dessus.

Conditions comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

5 août—8, 12 15 17 20

J. H. STOCKLEY vs ses créanciers.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19 286—En vertu d'un ordre de vente rendu le 1 août 1867 à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication pour le compte des créanciers de la succession, de—

Certains biens et effets appartenant à l'insolvable à ses créanciers sur un état détaillé qui sera donné au lieu et à l'heure de la vente.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

9 août—12 15 17 20

POWERS & Co vs soixante tonneaux de Marbre.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17 2— En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI vingt d'août 1867, à 10 heures A. M. sur les lieux ci-après désignés à la vente publique et adjudication de—

Soixante (60) tonneaux de marbre du moment déposés dans la cour du Chantier de Sampson, rue Levée près du Marché Ste Marie, dans le Premier District de cette ville.

Saisis dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

9 août—12 15 17 20

Succession de feu Albert Converse, décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 29,545—En vertu d'un ordre de vente rendu le 26 juillet 1867, et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vingt-quatre août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Treize arpents de terre en superficie, situés à Abita, dans la Paroisse de Ste Hélène en cet Etat, faisant face au Grand Chemin de Jackson, bornés à partir d'un côté par la terre de Wilkes et d'un autre côté par les terres appartenant à H. Stanley, et derrière par les terres appartenant à Bouware.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans

21 juillet—24—1 à 16 24 août

NANCY JEANNE BARRETT & WM. B. BARRETT vs. WM. KREKENBERG.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,93— En vertu d'un writ de fieri facias contre Wm. Martin à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix-sept d'août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

1o—Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet ou triangle borné par les rues Poydras, Julie et Broad désigné par le numéro Trois, d'après un croquis annexé à un acte au rapport de Wm. Shannon, notaire public en cette ville en date du 5 mars 1866, portant vente par Cornelius C. Beard à M. Scholl.

Le dit terrain mesure deux cent trente-sept pieds deux pouces sept lignes de face à la rue Julie, deux cent quarante pieds cinq pouces de face à la rue Poydras, quatre-vingt-dix-huit pieds trois pouces deux lignes sur la ligne limitrophe des numéros Un et Deux du dit îlet.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur Wm. Martin, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite du dit Cornelius C Beard, suivant acte au rapport du dit notaire Wm Shannon, en date du 6 mars 1866.

2o—Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet ou triangle borné par les rues Poydras, Broad et Julie, désigné par le No Un, suivant plan de Buisson, voyer, daté du 18 février 1834 et mesurant quarante-quatre pieds dix pouces quatre lignes de face à la rue Broad, deux cent deux pieds huit pouces une ligne de face à la rue Poydras, vingt-quatre pieds quatre pouces six lignes de face à la rue Julie, et deux cent soixante-cinq une ligne sur la ligne limitrophe du numéro Trois, deux cent six pieds quatre pouces sur la ligne limitrophe du numéro Un.

Ce terrain appartient au défendeur Wm Martin au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de P. S. de Chazal, suivant acte au rapport de M. Gernon, notaire public en cette ville, en date du 30 mai 1866.

3o—Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet ou triangle borné par les rues Poydras, Julie et Broad, et désigné par le numéro Un, suivant croquis annexé à un acte au rapport de Wm. Shannon, notaire public en cette ville, en date du 16 mars 1866, portant vente par C C. Beard à M. Scholl.

Le dit terrain mesure quarante quatre pieds dix pouces trois lignes de face à la rue Broad, sur une profondeur et façade à la rue Julie de deux cents pieds et une profondeur, sur la ligne limitrophe du numéro Un, de deux cent un pieds quatre pouces et sept lignes et une largeur derrière de vingt-quatre pieds quatre pouces et une ligne.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur Wm. Martin, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Michael Kain, suivant acte au rapport de M. Gernon, notaire public en cette ville, en date du 6 d'octobre 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

17 juillet—17, 26—août 5, 9, 17

SCHNEIDER & ZUBERBIER vs. N. DREYFOUS. W. H. LETCHFORD &c, intervenants. SCHMIDT & ZIEGLER vs. les mêmes.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, Nos 18,134 et 18,128 — En vertu d'un ordre de vente rendu le 2 août 1867 et à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix-sept août 1867, à 10 heures A. M., à mon entrepôt, No 25 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un lot de groceries assorties, consistant en sucre, savon, thé, beurre, etc., suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Séquestrées dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

8 août—9 12 15 17

G. W. McCERREN vs JOHN BARTCHEY.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—No 21,984—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, dix de septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

UN CERTAIN TERRAIN situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rousseau, Fulton, Deuxième et Troisième, désigné par le numéro Quinze, d'après un plan dressé par F. J. Roth, architecte, daté du 13 août 1850, et déposé en l'étude de H. B. Cénas, autrefois notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure vingt-cinq pieds deux pouces de face à la rue Deuxième, les mêmes dimensions derrière, sur cent pieds sept pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne limitrophe du No Quatorze et cent vingt-cinq pieds sept pouces et une ligne de profondeur sur la ligne limitrophe du No Seize.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

9août—9, 17, 26 : 3, 10 sept.

VENTES DE CONSTABLE.

J. M. FAGET & A. LITZLER vs. D. O. CRONAN. —No 2,688—

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Paul W. Collens, Troisième Justice de Paix pour la Paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente et à l'adjudication, sur les lieux, à l'angle des rues Clara et Calliope, Premier District de cette ville, le mercredi, 14 août 1867, à midi—

A peu près 36 000 pieds bois de pin jaune, quelques voliches, 24 paires encadrements de fenêtres, portes, &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

ARTHUR LANGE, Constable.

3 août—3, 9, 14

MLLE E. A. EATON contre M. et MME RAINSFORD No 7,010.

COUR DU PREMIER JUGE DE PAIX de la Paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias que m'a adressé l'Hon. Premier Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans, je vendrai, à l'enchère publique, le No 151 de la rue Julia, près Camp, le LUNDI 19 août A. D. 1867, à midi, la propriété ci-après décrite, savoir : Un piano, saisi dans le susdit procès.—Conditions, comptant sur livraison, en monnaie courante des Etats-Unis.

JOHN MASKEW,
Constable du Premier Juge de Paix.

9 août—14, 19

J. S. Chandler & Co. contre D. O. Cronan—No 2,363—Les mêmes, contre le même—No 2,354—W. W. Corres, contre le même—No 2,372.

COUR DU DEUXIEME JUGE DE PAIX de la Paroisse d'Orléans — En vertu de trois writs de fieri facias qui m'a adressés l'Honorable Geo H. Braughn, Deuxième Juge de Paix dans la Paroisse d'Orléans, je vendrai, à l'enchère publique, le SAMEDI 17 août 1867, à midi, au chantier de bois de charpente de W. W. Corres, au coin des rues Liberté et Delord—les propriétés ci-après décrites, savoir :—34 pièces de bois carré—Egalement, à 1 heure P. M., au coin des rues Clara et Calliope, 3 pièces de bois carré et un lot de bois de charpente—Saisis dans les susdits procès.—Conditions, comptant, sur livraison, en billets du Trésor des Etats-Unis.

JOHN C. KUZAC, Constable.

7 août—13, 17

J. H. KELLER vs. E. MILLER.

TROISIEME COUR de Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans—Nos 2,686, 67, 68, 69 et 70—En vertu de cinq writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Paul W. Collens, Troisième Justice de Paix, je vendrai au bureau du défendeur, rue Poydras, No 38, les propriétés ci-après décrites, savoir :

Un lot de meubles, un desk, un coffre fort, &c.—Saisis dans les affaires ci-dessus mentionnées.

A. LANGE, Constable.

11août—12, 17, 24, 31

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOLZ, BLOHM & CO.

Les Billets de la Ville pris au Pair.

Marchandises sèches, Chapeaux, Bonneterie.

PAR HOLZ, BLOHM & Co.,
JOHN C. BLOHM, Encanteur.

JEUDI, 15 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 22 de la rue de Chartres, il sera vendu—

367 lots de marchandises sèches bien assorties.

—Egalement—

Pour le compte de qui il appartiendra :

10 caisses chapeaux, marquées F dans un carreau.

7 caisses chapeaux shaker tout laine et mérinos.

—Et—

150 lots "notions" et articles de fantaisie

Conditions : Comptant ; la moitié en billets de la ville, au pair ; et le reste en billets du Trésor des Etats-Unis

14août

PAR D. E. MORPHY.

Papier à enveloppes. Papier à enveloppes.

PAR D. E. MORPHY—Il sera vendu, aujourd'hui, mercredi, 14 août 1867, à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins—

350 Rames papier paille,—pour le compte de qui il appartiendra.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

14 août

Tabac à chiquer. Tabac à chiquer.

PAR D. E. MORPHY—Il sera vendu, mercredi, 14 août 1867, à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins,—pour le compte de qui il appartiendra—

Caisses tabac à chiquer, Sunny Side.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

14 août

PAR E. M. JACOBS.

PAR E. M. JACOBS, Encanteur,
Bureau, Passage de la Bourse, No 36.

IL sera vendu vendredi, 16 août 1867, à 10 heures du matin, au Vieux Bassin, au coin des rues Marais et Bassin—

Le lougre GARIBALDI, avec ses voiles, apparaux, ancres, &c—tel qu'il est actuellement au Vieux Bassin.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

14août

PAR PALFREY & HILL

SUCCESSION DE JOHN COTTLE.

—No 16,213—

Vente, à l'encan, de douze terrains situés au Faubourg Ouest Bonligny.

PAR PALFREY & HILL,
H. W. PALFREY, Encanteur.

Bureau, rue Carondelet, No 36.

SAMEDI, 31 août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 5 juillet et 1867—les propriétés foncières ci-après décrites et appartenant à la succession de John Cottle, décédé, savoir—

DOUZE TERRAINS situés au faubourg Ouest Bonligny dans la paroisse et ville de Jefferson, dans l'îlet No 77, compris entre les rues Canal, Dryades, Valence et Bacchus. Les dits terrains sont désignés par les Nos 3 à 14, inclusivement, sur un plan dressé par C. F. Zimpel, le 18 mars 1834 sur un plan dressé par C. A. Hedin, le 15 mai 1852. Ce dernier plan est déposé parmi les archives de A. Mazureau, notaire.

Les TERRAINS Nos 3, 4, 5, 6 et 7 se touchent. Ils ont chacun 30 pieds de face à la rue Bacchus sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 7 forme l'angle des rues Bacchus et Cadiz. Les terrains Nos 8 et 9 se touchent. Ils ont chacun 30 pieds de face à la rue Cadiz, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les terrains Nos 10, 11, 12 et 14 se touchent, ils ont chacun 30 pieds de face à la rue Dryades, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 10 forme l'angle des rues Dryades et Cadiz. Le tout d'après le plan exposé dans la salle d'encan.

Conditions de la vente.—Un tiers comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis, et reste du montant de l'adjudication à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant 8 pour cent d'intérêt l'an à dater de la vente à parfait paiement ; portant hypothèque et privilège de vendeur sur les propriétés vendues. Les terrains hypothéqués devra contenir la clause de 5 pour cent (honoraires d'avocat) pour les cas de procès à l'effet de recouvrer le montant ou une partie du montant des billets.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats Unis pardevant Wm. Shannon, notaire public, aux frais des acquéreurs.

25 juil—août 4, 13, 24, 31

PAR S. GUINAULT

Succession de Charles Brady.

PARS GUINAULT, encanteur.

Bureau, coin Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI, 31 août 1867, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans en date du 5 juillet 1867.

Un lot de terre situé au faubourg Jackson, dans l'îlet renfermé par les rues Canal, Douane, Randon et Lopez désigné comme le lot No 13 de l'îlet No 64 d'après un plan fait par L. Borgi le 31 décembre 1836 et déposé pour référence en l'étude de G. H. Perry, notaire. Le dit lot de terre mesure 34 pieds quatre pouces de face à la rue Lopez, 41 pieds 11 pouces de largeur dans le fond, 11 pieds 2 pouces 2 lignes de profondeur du côté de la rue du Canal, et 174 pieds 6 pouces de profondeur du côté de la ligne du lot No 12.

Conditions—Moitié comptant et la balance à un crédit d'un an en un billet portant hypothèque et huit pour cent d'intérêt l'an à partir de la vente jusqu'au paiement du billet avec stipulation de cinq pour cent d'honoraires pour l'avocat en cas de procès pour le recouvrement du billet à son échéance.

Acte de vente pardevant E. Bodin, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres.

21 juillet—14, 24, 31 août

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE — Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans. L'Etat de la Louisiane à tous ceux que ces présentes concernent, salut : Attendu que Thomas Dowling ayant acheté à une vente faite par N. J. Hoey encanteur, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffier de cette Cour en dite vente fut exécutée pardevant Wm. Shannon, notaire public, le 11 juin 1867 et enregistrée le 2 août A. D. 1867 pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte relatif aux monitions et à la manière de procéder, approuvé le 15 mars 1855."

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite en conséquence d'un défaut de forme dans le décret ou le jugement de la Cour ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour une autre cause quelconque de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par N. J. Hoey, encanteur, susdit, le 4 de mai de l'année 1867, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le 27 de mars de l'année 1867, dans la succession de Mme Veuve Michael Wall, No 29,[illegible] du Docket de cette Cour à laquelle vente le dit Thomas Dowling s'est rendu acquéreur pour le prix de $10,000.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir :

Un certain morceau de terre situé dans la paroisse d'Ouest Baton Rouge sur la rive droite du Mississippi, avec toutes les bâtisses et la maison de bois qui s'y trouvent sous le nom de "Stewart Place" ayant une façade sur le fleuve Mississippi de vingt huit arpents et une profondeur de quarante arpents, ayant pour limites en haut les terres de Aug. Farhaut, Ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent ; borné en haut et au-dessous par les terres de J. A. Laudry, dans le fond par les terres de W. W. Flowers, et appartenant au dit succession acheté par Nolan Stewart, de A Barrow et autres.

Egalement—Le lot ou lots de terre .... à .... en la paroisse d'Ouest Baton Rouge .... derrière et touchant au morceau de terre décrit .... terre de .... Ensemble, toutes les améliorations et propriétés .... au quart Sud Est de la section Sept .... townsh .... Ensemble .... dans la paroisse d'Ouest Baton Rouge.

Bureau du Greffier—Nlle Orléans, 3 août 1867.

P. R. O'RORKE,
Greffier.

14 août—16, 22—11 sept

Succession de RICHARD MURPHY—No 29,722.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné à tous créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par les exécuteurs testamentaires de la dite succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds ne seraient pas répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
Greffier.

14août—19, 24

Succession de WILLIAM MUSSMANN—No 29,516.

DEUXIEME Cour de District de la Nlle-Orléans.—Attendu que Henry Mussmann a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu William Mussmann, décédé intestat.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
13août—16, 22 Greffier.

Succession de S. Oury—No 29,530.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. — Attendu que S. Hernsheim a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'exécuteur testamentaire dans la succession vacante de feu S. Oury, décédé. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
11 août, 16, 20. Greffier.

Succession de Adolphe Bondousquié.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds, entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
11 août—16 20. Greffier.

Succession de Bridget Allen, épouse décédée de John Gomez — No 28,576.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administratrice de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
11 août—16 20. Greffier.

Succession de L. D. Hellerman—No 29,390.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par John McPhelin, administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
7 août—12, 16 Greffier.

Succession de Charles Assenheimer—No 29,517.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. — Attendu que E. Beck a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu Charles Assenheimer, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
6 août—11, 15 Greffier.

Succession de Victoria Schneider—No 28,512.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Louis Stein, exécuteur testamentaire de la dite succession ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
11 août—16, 20. Greffier.

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL — AOUT 1867.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent, —ou en cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances qui pourraient donner avis au consulat.

A	H
Aldige Jules et Paul	Hoen, Mme, née Anna Hubert
Audrieux Charles	
B	Holzer Jean Georges Charles
Bouis Frédéric & Cie	Hezeaux (Mme Vve) née Lavet
Bargue Paul	
Boué Jacques et Bernard	J
Brousseng Lourdes Jean	Jourdan Bertrand Marie
Boyer Jean (originaire de Campusan, Hautes-Pyrénées)	Nicholas
	K
Boulogne Louis	Kipp George
Bloch Salomon	L
Baud Stilpe	Laurenchet Claude François
Barthélémy Alexandre Louis	Letapie Bertrand (originaire de Fralis Laberthe)
Bruey Juste	Laurent Désiré François (les époux)
C	
Canteron (laitier)	Luce Auguste
Castain Jean	Leid Joseph
Charpiot François	Lacroix Zelio
Coq Jean	Lauch Antoine
Cassaigne Charles et Augustin	Ledreux Alexis
	M
Conscience Hildevert	Marvie Louis
Cosoby J P (pharmacien)	Martin Jacques Pierre
Candellier Adolphe	Maume (Mme)
Cazet Latatcheber Jean	O
D	Orse (Mlle)
Duchesne Jean	P
Duthuit Eugène	Petit Jean Nicolas
Dupessier Edouard	Pérès Joseph
Delaunay Louis Benjamin	Palaseau Madeleine (Mlle)
Dumont (Mme Vve) née Binvignat	Poissonnet Honoré
Dubois Victor Eugène	R
F	Roses Guillaume
Fournier Paul	Roldet Joseph
Frouet Pierre	Reculusa Jean-Baptiste
G	S
Gosselin Auguste	Segessie Jean
Grifio (pharmacien)	T
Guth Jean George	Taron
Goules Antoine et Alexandre	Tournier Nicolas
	V
Guignot	Villaret Bertrand, fils

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St Louis, No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés), de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

1er août

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN & MARKS.

Marchandises sèches, Lingerie, Souliers avariées.

PAR HOFFMAN & MARKS.
S. S. ZENSICKER, encanteur.
Bureau, rue de Chartres No.

MERCREDI 14 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—

Coton bonnets, ... toile à drap, ... français, percales françaises, ... chèques Jacquard, ... nansous, toiles d'Irlande, ... nades, mouchoirs, ... du Nord, alpaca, mérinos, mousselines de laine, cachemires, satinets, linge, ... toile, ... terie, corsets, ... chemises blanches et en couleur, chemises de .... leçons, parapluies.

— Egalement —

20 caisses de bottes et de souliers, pour le compte de qui il appartiendra.

Conditions à la vente. 14 a

PAR E. ROGER & CO.

400 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

Par E. ROGER & CO.
H. SAMORY, encanteur.

JEUDI 15 août, il sera vendu, à 10 heures précises, à leurs salles d'encan Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée—

400 caisses bottes, souliers et brodequins comprenant un assortiment magnifique pour hommes, femmes et enfants, reçus directement des manufactures par les derniers arrivages de New York, Boston et Philadelphie.

Conditions à la vente. 14 août

PAR GABRIEL LEAUMONT.

250 caisses Bottes, Souliers et Chapeaux

PAR GABRIEL LEAUMONT
Salle d'encan, 64 rue de Chartres

MERCREDI 14 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—

250 caisses bottes, souliers et brodequins.

— AUSSI —

Caisses chapeaux pour hommes, ... enfants.

Conditions comptant. 14 a

PAR A. FEIBER

Grande vente de marchandises sèches de fonds et de fantaisie, habillements, lingerie, bottes, souliers et chapeaux, à l'encan.

PAR A. FEIBER
B. MARKS, encanteur.

IL sera vendu, aujourd'hui, mercredi ..... à 10 heures, dans la salle d'encan au No ...... de la rue de Chartres une facture de marchandises sèches de fonds et de fantaisie reçues et comprenant—

Coton blanc et coton écru, indiennes françaises, anglaises et américaines, mousselines de laine, ... coton à moustiquaires, ... satinet, cachemires, ... ginghams, coton .... et .... basin, ... toile, mouchoirs, ... parfumerie, etc.

Egalement—Un assortiment d'habillements et de gants, les bottes, souliers et chapeaux.

Conditions à la vente. 14 août

PAR O. VALETON.

Un assortiment de groceries à l'encan, sans réserve, pour faire place à un grand stock attendu par MM. Bulger & Co.

PAR O. VALETON, encanteur.

MERCREDI 14 août, à 10 heures du matin, il sera vendu, au magasin de MM. Bulger & Co., No ...... rue Tchoupitoulas—

Un assortiment de groceries consistant en .... vin en barils et en caisses, ... conserves, légumes .... et .... cornichons, ... thé, ... etc.

Conditions comptant. 14 a

MONTGOMERY, BROS & CO.

Meubles. Meubles. Meubles

PAR MONTGOMERY & BRO.,
R. M. MONTGOMERY encanteur.

IL sera vendu, jeudi, 15 août, à 10 heures à leur salle d'encan, au No 77 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles

— TELS QUE —

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux armoires à glace, tables, chaises, lavabos, sofas, ... tables à .... tables .... à .... Egalement, ... vaisselle, ... et .... etc.—Le couteau de plusieurs maisons bien garnies, etc.

— EGALEMENT —

Une grande facture de cottages, chaises à siège et bois et rotin.

14 a

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégante chevaux de .... beaux mulets de trait, vaches laitières, bogies, harnais, wagons etc., à l'encan.

PAR MONTGOMERY, BRO & CO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu jeudi, 15 août, à 11 heures du matin au .... rue Gravier—

Elégants Chevaux appareillés,
do de monture,
Beaux mulets de tir,
Belles vaches laitières,

AUSSI :

Buggies découverts et couverts harnais wagons etc.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

Le beau magasin en briques et à quatre étages bien situé au coin des rues Camp et Canal Vente à l'encan.

Dans l'affaire de la Première Banque Nationale de la Nlle-Orléans—No 18,141. Devant la Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR MONTGOMERY, BROS & CO.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

EN vertu d'un ordre de vente, daté du .... et des ordres supplémentaires datés des .... et du 12 août 1867, rendu par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire de la Première Banque Nationale de la Nlle-Orléans No 18,141, du dossier de la dite Cour, je vendrai à l'encan public SAMEDI, 21 septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville la propriété décrite—

UN TERRAIN, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, avec tous les droits, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le .... District .... de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Camp, ... Le dit terrain mesure .... pieds .... pouces de face .... pieds 5 pouces et lignes de face .... pieds 5 pouces de face sur .... et .... pieds de profondeur .... ligne .... et .... rue Camp .... acquise par .... la Première Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans .... de Henry Hart .... par acte passé pardevant P. .... Cenas .... notaire .... 1867.

Conditions—La .... assumera—

1o—Le privilège de .... 2o—L'hypothèque accordée par Henry Hart pour garantir le paiement de quatre billets de .... payables .... à .... date du 28 .... et 1er .... 3o—L'hypothèque accordée par .... pour garantir le paiement .... de mars .... et .... le .... novembre 1867 et l'intérêt est payé jusqu'à .... 4o—L'hypothèque accordée par Thos P. May pour garantir à la Première Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, le .... 1867, pour garantir .... payables .... de quatre .... avec intérêt .... payables .... 1867.

Pour le reste .... comptant en billets des Etats Unis.

Le .... vente .... du timbre de revenu .... intérieur des Etats-Unis, pardevant .... notaire public, aux frais des acquéreurs.

13 août—14 21, septembre 21

PAR C. E. GIRARDEY & CO

Maison double Nos .... rue Ste Marie entre les rues Annonciation et .... Jacob Rengger (Jr et als.) vs. Mary Volz. No 28,964.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

Vente pour opérer un partage

PAR C. E. GIRARDEY & CO
N. .... J. .... encanteur.
Bureau, No 17, Exchange Place.

SAMEDI, 7 septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans daté du .... et pour opérer un partage, sera vendu à l'encan public .... la propriété ci-après .... savoir :

UN LOT DE TERRE, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste Marie, St-André, Chippewa et Annonciation, désigné par le No 13 et mesurant .... pieds de face à la rue Ste Marie, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, (mesure française) .... amélioration consistent en une maison basse .... à deux étages .... contenant chacune .... 4 chambres, hangar, ... cour et .... dans le fond etc et connus par les Nos .... rue Ste Marie.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis : l'acquéreur devra assumer et payer toutes les taxes de 1867.

Actes de vente et les timbres de Revenu aux frais de l'acquéreur par devant E. Barnett, notaire public.

août 6 21 31 sept 7

Propriété encoignure Palmyre et Galvez

SUCCESSION DE PETER WILLIAMS

No 28,986—Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

Par C. E. GIRARDEY & Co.,
NICHOLAS J. HOEY, encanteur.
Bureau, No 17, Place de la Bourse.

SAMEDI, 31 août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du .... il sera vendu, à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Peter Williams—

1o—Un lot de terre avec une maison sur icelui, situé dans l'îlet borné par les rues Palmyre, Galvez, Johnson et Gasquet, et désigné par le No 13 mesurant .... pieds de face à la rue Palmyre et .... de profondeur .... consistant en une maison .... laquelle .... un .... rue Palmyre.

2o—Deux lots de terre situés dans le même îlet, désignés par les Nos 17 et 18, mesurant chacun .... de face à la rue Palmyre, Gasquet, Johnson et .... Le terrain No 17 forme l'encoignure des rues Palmyre et Galvez, avec .... et .... en briques sur .... lots.

Conditions de la vente—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

Les acquéreurs devront assumer le paiement de toutes les taxes de 1867. Actes de .... et timbres de revenu .... intérieur .... pardevant W. J. Castell, N. P., aux frais des acquéreurs.

Terrains pour bâtir, sur les rues Gasquet et Broad.

Succession de James Bradley.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No ....

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,
NICHOLAS J. HOEY, encanteur.

SAMEDI, 7 septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 25 juillet 1867, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la succession de James Bradley, les propriétés ci-après décrites, savoir :

Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Broad, Gasquet, Palmyre et White. Le terrain A a 30 pieds de face à la rue Broad, sur une profondeur de 105 pieds 2 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles. Le terrain B a 30 pieds de face à la rue Gasquet, sur 129 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur.

Conditions—La moitié comptant, le reste à 12 mois de crédit en billets des acquéreurs garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur portant 8 pour cent d'intérêt l'an, à partir du jour de la vente, avec la clause de 5 pour cent (honoraires d'avocat) en cas de procès. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes de 1867.

Les actes de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis pardevant W. J. Castell, notaire public, aux frais des acquéreurs.

7 août—17, 24 31—7 sept

PAR CHARLES E. FORTIER.

Propriété dans la rue des Bons Enfants, entre les rues Piété et Désiré.

Succession de William Heath.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur,
Bureau, rue Bienville No 33.

MERCREDI, 4 septembre 1867, à midi il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 31 juillet 1867, la propriété ci-après décrite et appartenant à la dite succession, savoir :

Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 8 du terrain No 8 compris entre les rues Bons Enfants, Agriculture, Piété et Désiré. Le dit terrain a, au pied américain, 38 pieds 4 pouces de face à la rue des Bons Enfants, sur 120 pieds de profondeur. Ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

Acte de vente, y compris les timbres du Revenu Intérieur des Etats-Unis, par devant Prosper Camus notaire public, aux frais de l'acquéreur.

2 août—19 29 4 sept